

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Espace Événementiel du Parc du Colosse, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune de Saint-André.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame Rosange LATCHOUMY, Monsieur BARBE Ludovic, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Primilla CEVAMY a donné pouvoir à Marie LARIVIERE
- Alexa SOUPOU a donné pouvoir à Stéphanie POÏNY TOPLAN
- Jean-Yannick RAMIN a donné pouvoir à Jean-Paul CONSTANT
- Catherine PAYET a donné pouvoir à Linda VIRAPIN
- Gilles NAZE a donné pouvoir à Isabelle PERMACAONDIN
- Marie Josette SABABADY a donné pouvoir à Larissa BALBINE
- Moussa SAÏD a donné pouvoir à Laurent PAPAYA
- Audrey PERIANIN CARPIN a donné pouvoir à Jimmye MANGAR RAZEBASSIA
- Sydney SINAMA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

- Serge René MAILLOT
- Elodie PRAUD
- Sabrina DIJOUX
- Marie Hélène NAUD CARPANIN

- Date de convocation : 24 octobre 2024
- Date d'affichage : 24 octobre 2024

- Nombre de conseillers en exercice : 45
- Nombre de présents : 32
- Nombre de représentés : 09
- Nombre d'absents : 04
- Nombre de votants : 41
-

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL A PU VALABLEMENT DÉLIBÉRER.

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée a approuvé :

ADMINISTRATION GENERALE

AFFAIRE N°1 / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2024

AFFAIRE N°2 / BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

AFFAIRE N°3 / BUDGET ANRU II - DECISION MODIFICATIVE N°1

AFFAIRE N°4 / BUDGET PARC DU COLOSSE - DECISION MODIFICATIVE N°1

AFFAIRE N°5 / REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - EXERCICE 2024

AFFAIRE N°6 / ACTUALISATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES - ANNEE 2023-2024

AFFAIRE N°7 / MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

AFFAIRE N°8 / FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

AFFAIRE N°9 / MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT D'ELUS

SAINT-ANDRE - UNE VILLE VERTE ET DURABLE

AFFAIRE N°10 / GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES - CONVENTION DE DELEGATION ENTRE SAINT-ANDRE ET LA CIREST

AFFAIRE N°11 / SIGNATURE DE LA CONVENTION PACTE DEPARTEMENT ET TERRITOIRE (PDT) 2024-2026

SAINT-ANDRE - UNE VILLE SOLIDAIRE

AFFAIRE N°12 / AUTORISATION DE DONNER ET DE SUPPRIMER DES FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE ADRIEN MINIENPOULLE

AFFAIRE N°13 / MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU LECTURE PUBLIQUE

AFFAIRE N°14 / BAIL COMMERCIAL "LE MARIAGE DES FLEURS" - LOYERS IMPAYES MADAME MARIE LOURDES ELIE

SAINT-ANDRE – UNE VILLE ECONOMIQUE ET ATTRACTIVE

AFFAIRE N°15 / VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AD27 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023 – AFFAIRE N°16

AFFAIRE N°16 / PROJET ECHANGEUR LAGOURGUE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AR 1017

AFFAIRE N°17 / PROJET ECHANGEUR LAGOURGUE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AR 1411

AFFAIRE N°18 / PROJET ECHANGEUR LAGOURGUE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AR 2166

AFFAIRE N°19 / PROJET ECHANGEUR LAGOURGUE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AR 2167

AFFAIRE N°20 / NPNRU DU CENTRE VILLE-RESIDENTIALISATION DE L'OPERATION « LES CYPRES » - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES AP1075 ET AP1079

AFFAIRE N°21 / NPNRU – AMENAGEMENT DE LA RUE VICTOR HUGO – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AP1442

AFFAIRE N°22 / PROJET STRUCTURE D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS – VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BH169

AFFAIRE N°23 / CRECHE BRAS DES CHEVRETTES – CHANGEMENT DE PRENEUR DU BAIL A CONSTRUCTION

AFFAIRE N°24 / BIENS PRESUMES SANS MAÎTRE – CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE (2024-2029) ENTRE LA COMMUNE ET LA SAFER

AFFAIRE N°25 / REALISATION DE STATIONNEMENTS LE LONG DE L'AVENUE ILE DE France : CONVENTION COMMUNE/EPFR

AFFAIRE N°26 / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UNE PARTIE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES AS1168 ET AS1169

AFFAIRE N°27 / PROJET ECONOMIQUE – VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AV633 – MODIFICATION

AFFAIRE N°28 / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE A SOCOGEL PARCELLES COMMUNALES

AFFAIRE N°29 / CENTRE DE DIALYSE – BAIL EMPHYTEOTIQUE LIANT LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE ET L'ASDR

AFFAIRE N°30 / OPERATION D'AMENAGEMENT ZAC CRESSONNIERE 1 – SIGNATURE DE LA CESSION PAR LA SIDR A LA SCCV RIVIERE DU MAT DE LA PARCELLE BE 1581

AFFAIRE N°31 / ACTION CŒUR DE VILLE DU CENTRE-VILLE DE SAINT-ANDRE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE

AFFAIRE N°32 / NPNRU CENTRE-VILLE DE SAINT-ANDRE – CESSION DES PARCELLES CADASTREES AP 1675, AP 1676 ET AP 834 A LA SOCIETE ICADE PROMOTION

AFFAIRE N°33 / NPNRU CENTRE-VILLE DE SAINT-ANDRE – ACQUISITION DES LOTS N° 102 ET 1001
BATIMENT A DE LA RESIDENCE CENTRE COMMERCIAL

AFFAIRE N°34 / ZAC FAYARD – APPROBATION DU CRAC 2023

AFFAIRE N°35 / ZAC PORTE DES SALAZES – APPROBATION DU PROTOCOLE DE CLÔTURE
ARRETE AU 15/10/2021

AFFAIRE N°36 / APPEL A PROJET POUR LA REALISATION D’HOTELS SUR LE SITE DU COLOSSE

AFFAIRE N°37 / TARIFICATION APPLICABLE SUR LE DOMAINE PUBLIC LORS DE LA SEMAINE
COMMERCIALE ET ARTISANALE DE NOVEMBRE 2024

SAINT-ANDRE – UNE GOUVERNANCE DEDIEE DE PROXIMITE

AFFAIRE N°38 / CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES ARTISANALES DE SAINT-ANDRE

La séance est ouverte, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la Commune de Saint-André, à 17H15.

En l'absence de Mme Primilla CEVAMY, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel des conseillers municipaux et au contrôle des procurations.

Mr le Maire :

- Très bien donc merci, merci chers collègues. Nous allons donc démarrer ce Conseil municipal. Il y a 38 affaires à l'ordre de ce Conseil municipal. Nous allons commencer par l'affaire 32, tout simplement pour libérer après ces Messieurs.

Affaires 32 : Il s'agit donc le projet Ilôt grande place dans le cadre du NPNRU centre-ville de Saint-André, cession de parcelles cadastrées AP 1675 et 1676 et AP 834. Je vais laisser donc la parole à la société ICADE qui nous présentera le projet.

Mr Nicolas VERPOULE :

- Bonsoir Monsieur le Maire, Messieurs Mesdames les adjointes, Messieurs, Mesdames les conseillers municipaux, merci de nous accorder ce temps de présentation du projet de grande place, de la grande place telle que nous allons vous le présenter.

Alors tout d'abord je présente le groupe puisque c'est ICADE, alors moi déjà Nicolas VERPOULE. Je suis donc directeur régional d'ICADE à la Réunion et je suis accompagné de Sandjay KALI qui est en charge du projet qui va vous être présenté ce soir. Ce projet est donc porté par le groupe de la Caisse des dépôts puisqu'il était à l'initiative de la Banque des Territoires qui nous a sollicité en tant que promoteur pour nous expliquer l'Ilôt à proximité de la grande place qui se situe donc sur l'ancienne salle des fêtes et l'ancien l'ancienne SUPER U, et donc pour nous demander de réfléchir à un projet qui permettrait de faire le lien entre la grande place qui va être un projet phare pour la municipalité et le Super U actuel qui est une locomotive commerciale évidemment du centre-ville. Et donc nous avons pu travailler avec les filiales du groupe, à savoir la SEMADER et bien entendu comme intervenant extérieur Super U puisqu'il est partie prenante à part entière du projet puisque intimement lié à sa définition et à son implantation.

Donc le terrain, vous le connaissez bien entendu, le projet de la grande place aussi. Et donc le projet que nous vous montrons entre le super existant qui va faire l'objet d'une extension à travers le projet et la grande place. Et ainsi nous allons retourner le Super U dans son entrée actuelle. Nous allons créer une nouvelle entrée du Super U qui va permettre de créer une dynamique et un flux commercial entre la grande place, également le TCSP et la gare TCSP qui s'y situe et la future entrée du Super U, ceci garantissant un flux de piétons. Qui garantira également une activité commerciale dynamique. Bien entendu, pour permettre la réalisation de ce projet et la sécurisation de ce projet, nous avons souhaité intégrer également une part importante de logements. Pour également répondre aux attentes des Saint Andréens et des Saint Andréennes. Et offrir une offre de logements un peu différente à travers la création de logements PLS. PLS étant du logement social, mais à un niveau un petit peu supérieur au logement social que nous pouvons connaître traditionnellement et qui s'adresse principalement à des actifs. Tout ça pour permettre une diversité également de population dans le centre-ville qui est évidemment une dynamique pour les commerces que nous créons au rez-de-chaussée. Donc le projet du rez-de-chaussée nous le découvrons ; toutes les parties bleues sont des cellules commerciales que nous créons autour d'une circulation extérieure mais qui va être couverte, qui va permettre de s'abriter et du soleil et de la pluie et qui va également être très végétalisée pour donner un cadre agréable aux gens qui se déambuleront dans le centre commercial et qui pourront ainsi transiter jusqu'à l'entrée du Super U.

Donc les commerces en bleu, comme je vous le dis, le parc, vous le voyez en son cœur, on voit en grisé l'extension du Super U adossé au parking. Donc le Super U va profiter de ce projet pour s'agrandir de 900 m². C'était une demande importante de Super U qui était un peu à l'étroit dans sa surface actuelle et qui étant eux-mêmes propriétaires d'un bout du foncier en profite pour provoquer une extension de leur surface alimentaire. Bien entendu, tout ça ne peut fonctionner sans une offre de parkings, donc nous le verrons un peu plus loin. Mais on a une offre de parkings qui se fait sur 3 niveaux et tous ces parkings étant dédiés aux logements bien entendu, pour ceux des logements qui sont au-dessus, mais surtout au commerce puisque nous le savons, pour avoir une bonne dynamique commerciale, il faut aussi une offre de stationnement facilement accessible. Donc vous pouvez découvrir quelques images avec la future entrée du Super U dont je parlais et le principe de casquette qui va finalement, non seulement protéger les piétons et consommateurs du centre commercial, mais également isoler le centre commercial des logements pour donner aussi une intimité aux logements. Nous le voyons un petit peu au-dessus sur votre droite à l'image.

Il y a également des vitrages à l'étage. Ceci est destiné à faire des locaux d'activité professionnelle qui peuvent être des professions libérales, des professions médicales.

On a prévu en tout cas de nombreux mètres carrés à destination de ces professions qui pourront fonctionner en complément de l'offre commerciale que nous allons proposer. Avec une volonté évidemment très forte également, c'est de pouvoir créer un îlot gourmand, en tout cas une zone de la galerie commerçante qui serait à destination de la restauration. Nous sommes déjà en contact avec quelques opérateurs qui ont d'ores et déjà montré leur intérêt. Et là on découvre évidemment l'offre de logements avec une opération de logements qui finalement se situe sur le socle commercial qui fait à peu près 5 mètres de haut et une offre de logements qui est avec des un nombre d'étages assez limité.

C'est le PLU qui de toute façon l'impose, mais qui permet de rester aussi à une échelle humaine, tout en ayant une densité qui correspond à la densité d'un centre-ville et vous pouvez vous en rendre compte à travers les images qui vous sont présentées et qui vous permettent de vous immerger un peu dans le futur projet. Ceci étant, une vue quand on vient de la station du TCSP vers le Super U, là on tourne le dos au TCSP et on se situe dans le centre commercial qui va là aussi, avec une réflexion sur les vitrines, avec une homogénéité de vitrines, avec une hauteur de vitrines également suffisante, qui permettra aussi d'avoir des mezzanines dans les commerces. Ces mezzanines permettant de gérer le stockage de chacun de ces commerces. Les hauteurs permettront également d'avoir une dynamique d'enseigne tout en assurant une certaine homogénéité de présentation de ces enseignes. Et voilà, c'est ce dont vous pouvez apercevoir à travers les images qui vous sont proposées.

Pour ce qui est du planning, nous avons défini un planning ambitieux. Alors ce planning ambitieux, si il peut être tenu, c'est aussi parce que nous avons une offre groupée avec le groupe Caisse des Dépôts et que la SEMADER nous achète une grande partie, d'ores et déjà du programme, ce qui nous évite les clauses de pré commercialisation et tous les aléas qui peuvent tourner autour de la commercialisation des logements puisqu'ils sont d'ores et déjà vendus à la SEMADER. Pour les commerces, bien entendu, il y aura une phase de commercialisation à assurer à travers la mise en location de ces commerces et sur une réflexion également sur la structure de portage qui assurera la propriété et la gestion de ce nouveau centre commercial ainsi créé. Donc on est sur des études qui vont aller, qui vont nous conduire à un dépôt de permis en avril. Ensuite, une finalisation des études qui nous permettront de faire nos consultations des entreprises sur le courant de l'année 2025 et nous le souhaitons, nous l'espérons, pouvoir ainsi acheter le foncier en décembre 2025 et démarrer les travaux dès les premiers jours de 2026. En tout cas, c'est l'objectif que nous nous sommes donné. Et que pour lequel nous mettrons tout en œuvre pour tenir ces échéances. Je me tiens à votre disposition si toutefois vous aviez des interrogations par rapport à la présentation qui vous a été faite et je vous remercie beaucoup pour votre attention.

Mr le Maire :

- Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, Monsieur Barbes ?

Mr Ludovic BARBE :

- Bonsoir à tous, bonsoir à toutes, bonsoir à vous Monsieur le Maire et merci de me donner la parole.
1^{ère} question, vous parliez de la Banque des Territoires, donc la Caisse des Dépôts. Je voudrais savoir quelle est la proportion d'investissement du public dans ce projet ? On est dans un contexte de restriction budgétaire au niveau de l'État et je voudrais tout simplement savoir quelle sera la part d'investissement du public, à savoir si la Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires s'est engagée dans ce projet, est ce qu'elle va tenir ses engagements à hauteur du pourcentage pour lequel elle a déclaré ?
Il n'en est pas sûr à mon avis.

2^{ème} chose, vous avez parlé de PLS au niveau des logements sociaux. J'ai cru comprendre que ce serait réservé à une certaine catégorie de population. On a la plus grande partie de la population de Saint André qui connaît des difficultés financières quotidiennes, un grand manque de logements sociaux sur le territoire communal. Est-ce que ces logements vont profiter au Saint-Andréens ? Ou est ce qu'ils vont profiter à une population autre que sur Saint André ?

3^{ème} question, elle va porter sur le coma circulatoire du centre-ville. Vous présentez ce projet qui a une belle envergure. Mais quelles seront les solutions concrètes qui vont être mises en place pour réguler la circulation rue du lycée et dans les rues adjacentes ? Puisque bon, et même si on a démultiplié les places de parkings, on fait le constat quotidien que les problématiques de circulation perdurent dans le temps.

Et enfin la dernière question va concerner le site du marché forain qui a lieu le vendredi matin, est ce que vous comptez le délocaliser ce marché forain ? Quand est-il s'il reste sur le même site, on va dire juxté à ce projet qui verra le jour comme vous le dites en 2026 ? Qu'en sera-t-il pareil au niveau du de la circulation automobile, la circulation piétonne ?

Et après, dernière question. Concernant la sécurité au niveau du centre-ville de Saint-André, quelles sont les mesures concrètes qui vont être mises en place ? Est-ce que il va y avoir d'autres caméras de surveillance ? Est-ce qu'il va y avoir un renforcement de la sécurité au niveau du centre-ville sur ce projet ? Et là, on attend des réponses concrètes de votre part et d'avance je vous en remercie.

Mr le Maire :

- Merci. Alors concernant la Banque des Territoires, je répondrai aux autres questions, mais si vous pouvez répondre.

Mr Nicolas VERPOULE :

Pour la Banque des Territoires, elle a surtout mobilisé l'ensemble de ses filiales autour de ce projet. Son investissement pour l'instant n'est pas totalement défini, mais il n'est pas exclu qu'elle investisse dans la structure de portage du commerce. Et comme le veut la règle de fonctionnement de la Banque des Territoires, elle n'investira pas à 100% dans le portage de ces commerces puisqu'en général elle se porte co-investisseur dans une part minoritaire qui pourrait se situer entre 25 et 49% selon la demande du co-investisseur que nous tentons d'identifier. Donc finalement l'intervention de la Banque des Territoires elle-même en termes d'investissement se limite à ça. Pour le reste, les logements locatifs sociaux PLS que dont vous avez parlé seront financés finalement sur du prêt aidé, certes porté par la Banque des Territoires puisque c'est du prêt qui est accordé par la par la Banque des Territoires, mais en tant que prêteur et pas du tout en tant qu'investisseur.

Et évidemment il y aura les fonds propres de ces filiales, à savoir la SEMADER qui va bien entendu mettre une quantité de fonds propres à l'intérieur de cette opération, mais comme le font tous les bailleurs sociaux, voilà je ne sais pas si j'ai répondu à la question de la Caisse des Dépôts.

Mr Ludovic BARBE :

- Par rapport à la Caisse des dépôts, est ce que vous pouvez garantir l'application à 25 ou 49% de la Caisse des Dépôts sur les années 2025 et 2026 puisque la Caisse des Dépôts est une émanation de l'État et en termes d'investissement de l'État, comme vous le savez, on est dans un contexte de restriction budgétaire.

Mr Nicolas VERPOULE :

- Alors je ne peux pas garantir l'intervention de la Caisse des Dépôts. Toutefois, la Caisse des dépôts est partie prenante du dossier puisque c'est elle qui a mobilisé ses acteurs pour monter ce dossier. Elle pourrait être co-investisseuse comme je vous l'ai indiqué à l'instant. Toutefois, si on trouve des structures privées qui peuvent porter à la place de la caisse, ce sera bien entendu le cas, le but étant notamment pour la Banque des Territoires, d'avoir servi un petit peu de catalyseur sur ce dossier et éventuellement de sécurité financière, mais dans les limites que je vous ai indiquées dans le cas où il y aurait besoin de son intervention. Mais en tout cas, la Caisse est très investie dans ce dossier et sera là pour nous soutenir, soit à travers le financement, les prêts, soit auprès également des investisseurs qui pourraient solliciter des financements auprès d'elles, soit à travers un investissement direct, mais dans les limites que je vous ai pu vous indiquer.

Mr le Maire :

- Merci je vais répondre aux autres questions. Il y avait une question concernant les logements qui seront réservés à qui ? Alors il faut savoir quand même qu'à Saint André, on respecte la loi SRU, concernant les logements sociaux, on est à 25%. Et après, il faut faire des choses. Ce n'est pas parce qu'on construit, il faut construire que des logements sociaux. Une ville qui ne construit que des logements sociaux, c'est une ville qui ne trouve pas aussi son équilibre et notamment en termes de ressources financières, parce qu'il y a aussi des gens qui sont d'un milieu qui peuvent accéder à des logements pas sociaux. Et ça c'est aussi un choix qu'on fait. Aujourd'hui, la ville de Saint André concentre un très grand nombre de logements sociaux. Il faut trouver aussi cette mixité donc. Et là ça va être le cas.

S'agissant de la question sur la circulation, j'ai envie de vous répondre, si aujourd'hui je dois calculer quand on a des projets, est ce qu'on doit faire par rapport ou pas par rapport à la circulation ? Ça deviendrait problématique. Ça voudrait dire que notre ville n'avancerait plus parce que le système aujourd'hui de transport, de mobilité on est tout le temps en voiture. Et donc du coup ça ne peut pas nous freiner aussi dans nos démarches de développement d'une ville qui atteindra dans quelques années les 63000 habitants. Donc, il faut aussi tenir compte de ça. Oui il y a peut-être des problèmes de circulation mais pas plus. Partout aujourd'hui où l'on va, même à la Petite Ile, on voit les embouteillages et c'est ainsi malheureusement parce que fut un temps quand on a voulu instaurer le tram train, bah des personnes ont cru bon jeter à la poubelle le projet tram train sous prétexte que il y avait pas de financement. Enfin bref, on se rend compte aujourd'hui que ce mode de transport serait vraiment aujourd'hui le mieux adapté. Bah ça pose des problèmes et notamment aux jeunes qui commencent dans la vie et qui sont obligés de s'endetter, de faire un crédit pour s'acheter une voiture et même pour avoir un travail aujourd'hui, le préalable, est ce que vous avez une voiture ? Si vous n'avez pas de voiture vous n'avez pas d'emploi. Donc ça pose un problème.

Concernant le marché forain, est ce qu'il sera délocalisé ? Il sera délocalisé dans la ville. Peut-être dans un premier temps à cause de la proximité des travaux et le marché forain reviendra sur la grande place, parce le projet aujourd'hui présenté, c'est l'île aux Grandes places. Mais vous verrez tout à l'heure encore, on fait encore des acquisitions et on va finir avec les acquisitions dans le bloc A ça veut dire qu'on va procéder très prochainement à la démolition du bloc A et le bloc A ça va laisser de la place et ça sera unique à la Réunion. Une ville dans sa centralité qui dispose d'une grande place de 4000 m². 4000 m²

face à l'Îlot Grande Place ça va totalement changer la donne par rapport à ce qu'on a on a. On a toujours vu ici à la Réunion. En métropole, on sait que les villes disposent de grandes places depuis très longtemps, mais à la réunion je n'ai pas vu. Même à Saint Denis il n'y en a pas. Ce sera le cas à Saint-André et ça, ça va totalement changer notre façon de voir la ville, de vivre la ville et avec cette grande place, ce sera aussi l'occasion de faire un marché forain moderne. Il y aura toutes sortes d'événementiels.

Voilà ça, ça se prépare et c'est dans un temps très long parce que je vous dis aujourd'hui je crois qu'il y a encore au moins une ou 2 acquisitions dans le bloc A. Les dernières personnes qui résistent un petit peu comprendront aisément qu'à un moment donné ce n'est plus la peine. Parce qu'on ne peut pas rester dans un bloc comme ça de manière isolée.

Et concernant la sécurité, là c'était la dernière question. Sécurité en centre-ville. Ce matin, on a eu encore une réunion de travail, entre les polices nationales, municipales, les responsables. Les chefs d'établissement scolaire, proviseurs principaux. On a fait en 2 parties, la 1^{ère} partie, c'était sans les responsables de collège et lycée et 2^{ème} partie, on a échangé avec eux, de très bons échanges puisque unanimement, les principaux et les proviseurs ont dit qu'ils travaillent vraiment main dans la main avec la municipalité et nous ont félicité. Ce n'est pas moi, je n'invente rien. Ils l'ont dit. Qu'aujourd'hui il y a vraiment une démarche très constructive parce qu'en fait cette réunion, ça sert aussi à ça. Il ne faut pas attendre qu'il y ait des incidents, des problèmes pour échanger et discuter avec les chefs d'établissement et on met tout sur la table et donc et à partir de là, on voit comment on avance dans le temps. Et le problème de la sécurité avec les polices nationales, municipales ce matin, ça tournait autour des problématiques quelquefois naissantes quelquefois qui existent déjà. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des soucis aujourd'hui par exemple autour de McDo. C'est un lieu comme ça où il y a de l'animation donc il y a des gens qui viennent perturber un peu. Mais bon ce n'est pas méchant, mais il faut faire très attention. Il faut faire très attention parce que après ça peut monter aussi crescendo et poser problème parce que quand les familles viennent, quand les familles se déplacent, il ne faut pas non plus qu'ils se sentent agressés ou sinon qu'ils sont agressés. Mais nous travaillons sur ce sujet. Si je peux me permettre, je vous présente, Monsieur Robert, qui aujourd'hui est notre nouveau coordonnateur, CLSPD qui ce matin nous a présenté donc ce beau projet. Et Monsieur Robert, c'est quelqu'un qui connaît le sujet pour avoir travaillé longtemps dans la gendarmerie avec de temps en temps des activités dans la gendarmerie d'un niveau assez poussé. Il a postulé et il a été retenu pour travailler autour de de ces sujets de sécurité. Je ne sais pas si j'ai répondu à vos questions, mais quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole, Monsieur SINARETTY et ensuite Monsieur VIRAPOULLE.

Mr Alain SINARETTY :

- Bien Bonsoir Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Bonsoir à vous Monsieur le Maire. Nous ne découvrons pas l'aménagement grande place, et cetera, puisque ce sont des éléments qui étaient déjà dans le contrat d'engagement de l'État signé avec l'État dans le cadre de du NPRU au tout début de la réflexion autour de 2015, de 2016. Donc en réalité, il n'y a sur ce plan là pas véritablement grand chose de nouveau, mais moi ce qui m'interroge, c'est que j'ai cru comprendre dans cette affaire, dans ce rapport en tout cas, qu'il y avait une cession, donc une vente pour être clair, une cession de terrain au promoteur. Et donc moi et j'ai remarqué que dans cette séance du Conseil, il y aura de nombreux autres rapports qui concernent la cession de terrain appartenant à la collectivité et donc j'aurais voulu connaître votre position, votre avis sur la stratégie de gestion foncière de la collectivité. Sur cette affaire en particulier, pourquoi avoir privilégié une cession d'un bien communal alors qu'il y existe des outils juridiques et notamment, mais ça, votre directeur le sait mieux que moi encore, le bail emphytéotique qui aurait pu préserver le patrimoine de la collectivité dans la durée. Et obtenir le même résultat en terme d'aménagement, en termes de confort pour les citoyens, en termes de développement économique, et cetera. Sauf que, à l'échéance de 30 ans, 40 ans, 50 ans et la loi permet librement de fixer la durée de ce bail emphytéotique. L'aménageur, l'investisseur aurait pu rentrer dans ses fonds, amortir son investissement. Et la collectivité in fine comme d'ailleurs. Ce fut le cas, c'est pour le précédent. aménagement et la précédente boutique Super U, la collectivité, comme aujourd'hui, aurait pu retrouver

l'entier élément de son patrimoine. Aujourd'hui, si la collectivité peut se permettre de vendre ce terrain, c'est justement parce que les précédents aménagements ont été réalisés sous ce régime juridique. Si nous vendons aujourd'hui, demain, nous n'aurons plus de patrimoine. Nous n'aurons plus de richesse. La collectivité n'aura plus cette richesse de fond que constitue durablement le foncier. Merci de votre réponse.

Mr le Maire :

- Moi j'ai envie de vous dire que c'est un choix. Pourquoi persister à vouloir garder du foncier ? Moi je n'ai pas d'à priori. La société ICADE va donc acquérir ce terrain, mais vous pensez que cette société dans 30, 40 ans va faire quoi de ce terrain ? Ce terrain existera toujours, il y aura toujours de l'activité là-dessus. C'est là le fond. Le tout ce n'est pas de dire on garde un patrimoine parce que le patrimoine communal que je connais, qu'on a recensé est tout aujourd'hui abandonné. Et pour qu'on puisse développer du patrimoine, ce foncier, il faut bien céder au privé ; les privés ont de l'argent et ce sont eux qui feront prospérer ces terrains. ICADE aujourd'hui, va acheter ce terrain ? Moi je ne pense pas, je ne pense pas du tout, que imaginons même demain, ce projet disparaît dans 30, 40 ans. Mais il y aura toujours quelqu'un pour exploiter. C'est vraiment le fond qu'on doit voir. Est-ce que il y a encore intérêt aujourd'hui à garder énormément. Aujourd'hui on acquiert beaucoup de foncier mais pour des choses utiles. Mais s'agissant de l'économie, je pense, peut être que je me trompe ? Y a plus à tergiverser, il faut faire confiance au privé, qui sont dans les affaires, qui sont dans les le business et qui de toute manière, un jour ne décidera pas de dire on ferme ce comment on appelle ça l'Ilot grande place, on ne fait plus rien mais non, si jamais eux ne peuvent plus faire, ils demanderont à d'autres personnes d'exploiter parce que d'ici là Saint-André, ce sera +58 000 personnes , ce sera peut-être 70 000 personnes et donc forcément il faudra de l'activité. C'est un choix, c'est une réflexion. C'est une vision qu'on ne partage pas parce que vous vous souhaitez garder à travers des baux emphytéotiques. Mais dans le temps, ça n'a plus d'intérêt, moi en tous les cas, c'est ma vision des choses. Je ne sais pas si j'ai raison ou tort. A vous Monsieur VIRAPOULLE.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Bonjour Monsieur le Maire, Bonjour à tous. Moi je voulais dire, Monsieur SINAMA m'a donné procuration. Avant de d'intervenir, vous donner ma position, je voulais rappeler d'abord, comme l'a fait Monsieur SINARETTY, que l'objet de ce rapport, effectivement, vous avez présenté les orientations stratégiques d'aménagement de ce foncier, les orientations portées par un groupement privé. Mais l'objet de ce rapport, à juste titre, vous l'avez fait, mais l'objet de ce rapport, ce n'est pas ça, c'est de vendre le terrain. On va se prononcer pour savoir si on vend le terrain ou pas. Alors, on vend le terrain ou pas ? À quel prix ? Parce qu'on vend un terrain, il faut savoir à quel prix et sur quelle base a été fixé ce prix.

Restons sur la base aussi parce que les images sont très belles. C'est dans l'avenir, on y reste encore dans le virtuel d'ailleurs. La programmation, on vous explique bien qu'il y a encore de la marge parce que les privés verront ensuite comment ça va s'articuler. On perd la main maintenant, c'est le privé qui va prendre en charge tout ça ensuite. Alors nous avons un terrain de 7050 m², qui pour moi est, je ne pense pas me trahir, manquer d'objectivité en le disant qui est le terrain qui a la plus forte valeur ajoutée financière de la ville. On est au cœur de ville et d'ailleurs tout à l'heure, le référent qui a présenté a marqué aussi l'intérêt de ce projet sur cette zone là et les atouts de cette zone. Et donc on est à 7050 m² pour 2 185 000 €. Alors j'ai cherché, peut-être que je me suis trompé, parce que des fois les rapports sont lourds. C'est difficile à trouver, mais sur quelle base votre prix est fixé ? Je n'ai pas trouvé. Sur quelle base ? Le prix des domaines ? Je n'ai pas vu le prix des domaines, j'ai rien vu là.

Mr le Maire :

- C'est une évaluation de France domaine.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Ben pourquoi vous ne l'avez pas transmis ? À chaque fois qu'il y a un rapport, vous transmettez l'avis de France domaine en annexe. Et là, c'est un oubli des services ? Qu'est ce qui s'est passé pour un sujet de cette importance stratégique ? Ça me pose problème là. Ce n'est pas un mauvais procès ? Je vous pose la question-là, qu'est ce qui se passe là ?

Mr le Maire :

- Monsieur LAM YAM, avez-vous les avis des domaines ? Si on peut donner des explications par rapport à l'évaluation.

Mr Mathieu LAM YAM :

- Oui, effectivement, il y a eu une erreur matérielle dans la transmission des éléments puisque dans le rapport les références à l'avis de valeur de France domaine n'apparaît pas, mais dans la libération, il apparaît, il apparaît très bien. Donc effectivement, il y a une erreur matérielle dans la transmission. Toutefois, la vie des domaines a bien été... les services des domaines ont bien été consultés, on a bien un avis des domaines qui date du 27 août 2024, donc qui est relativement récent. Donc, on pourra vous donner les références de cet avis et qui évalue la valeur de ces 7050 m² à 2 185 000 € donc le prix de vente qui est proposé ce soir est conforme à la vie des domaines.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Merci, merci, c'était important d'avoir cette précision pour la suite des débats et pour mon interprétation des faits qui ne fait qu'être conforté par rapport aux éléments que vous nous apportez oralement et que d'ailleurs, pour la sécurité de la délibération, il serait bon de dire qu'en séance, ces éléments ont été apportés. Merci donc. Ben écoutez, Monsieur le Maire, j'ai l'impression que ce Conseil municipal pourrait s'intituler bienvenue à la grande braderie du foncier communal. Parce qu'aujourd'hui, vous vendez, vous vendez le terrain qui a la plus forte valeur ajoutée financière de la ville. Au prix des domaines, sans même le réévaluer de 2%, 3%, 5%, 10%. Au prix exact des domaines, alors que ce terrain a une valeur commerciale, je dirais au moins 2 fois supérieure, au moins 2 fois supérieure. Alors vous voulez me dire, Ah Ben non, mais moi je ne peux pas, j'ai le prix des domaines qui m'engagent. Mais là où le bât blesse par rapport à votre argumentaire, c'est qu'au rapport suivant, rapport 33, eh bien vous allez proposer l'achat d'un local commercial au centre-ville bloc A pour justement créer la grande place. Comme vous le disiez tout à l'heure, vous introduisiez le sujet, mais pour un prix 15% au-dessus du prix des domaines. 15% au-dessus du prix des domaines pour tenir compte de la situation stratégique, je reprends les termes du rapport de ce bien. Quand il s'agit d'acheter vous achetez cher, au prix fort, +10%, quand il s'agit de vendre vous vendez juste au prix des domaines un terrain qui a 2 fois la valeur du prix des domaines, ça n'est pas normal. Je suis tout à fait calme mais je ne suis pas content, ça n'est pas normal. Monsieur le Maire, ça n'est pas normal vous achetez cher et vous vendez bon marché le foncier communal et le foncier qui a la plus forte valeur. Comment voulez-vous qu'on soit content ? Ça n'est pas acceptable. C'est pour ça que je dis bienvenue à la grande braderie du foncier communal sur le principal terrain de la commune qui est vendu 309 ? J'ai fait le calcul, 9,99€ par mètre carré, 101 centimes de plus que le prix des domaines. Comment peut-on l'expliquer ? Je trouve ça inadmissible. Il est vrai que la commune est en difficulté financière, que vous êtes en alerte orange, en alerte potentielle, que le budget de l'ANRU est déficitaire. Il faut boucher le trou dans le budget, mais quand même. Vous auriez pu mieux négocier que cela ? Pour moi, ça n'est pas normal.

D'autre part, j'essaie de me renseigner sur les orientations stratégiques de ce projet. Poser des questions à quelques commerçants, savoir s'ils ont été associés à ce projet qui va impacter aussi leur activité, savoir si une complémentarité a été trouvée entre eux. À mon sens, au vu des éléments que j'ai, ils ne connaissaient pas quelles étaient les surfaces, quelle était la répartition ? Rien, rien, rien. De tout cela, vous faites, vous bradez le foncier communal, le meilleur que l'on ait à un prix dérisoire. Vous nous dépossédez de notre terrain stratégique, sans même vous concerter avec les acteurs économiques de la ville préalablement. Je trouve cela bien dommage. Alors on pourrait rentrer dans le détail de cette

répartition qui reste contestable. Mais finalement ? Je ne vais pas forcément rentrer dans le détail de de la répartition, simplement vous dire que moi je suis pour la création de logements sociaux parce que ça correspond à un besoin, pas au centre-ville, parce que la densité est trop forte, quel que soit le type, le type de logement social, c'est un choix. C'est une orientation stratégique qui m'appartient mais qui, à mon avis, a un sens. D'autre part, vous avez détruit une salle des fêtes en expliquant que ça tenait plus et cetera, avec vos arguments. Et même, j'avais entendu clairement que vous étiez engagé à refaire une salle des fêtes. Où est-elle ? Y a plus, c'est terminé, y a plus d'activité d'animation. Logement social pour moi au centre-ville non, activité d'animation absente du projet, ça n'est pas bon. Et quand vous créez des logements de 4800 m² de logement, ça fait à peu près si on passe une moyenne de 60 m² par logement, 80 logements, un parking et demi par logement, ça fait 120 parkings. Vous avez prévu 220 places de parkings ? Ça me paraît insuffisant aussi. Oui, mais ça, ça me paraît de toute façon secondaire. L'élément principal, c'est qu'aujourd'hui vous avez bradé notre foncier communal, vous nous avez dépossédés, nous, quand je dis nous, c'est les Saint-Andréens et vous perdez la main sur les sur l'activité du centre-ville. Raison pour laquelle nous voterons contre.

Mr le Maire :

- Merci. Dois-je vous rappeler aussi que si on parle de brader le foncier communal que dans le cadre du PAE 2000, vous avez tout vendu à la SHLMR, dans l'opération Victoria, vous avez vendu pour super U et on a dû nous payer 500 000€ pour mettre fin au bail à construction avec APAVOU. Si vous voulez parler de brader, vous avez pris à un moment donné des terres qui appartenaient, je crois un peu à la même à la famille APPAVOUPOLLE et qui ont été bradés. À la SHLMR, Super U. Mais tout ça, c'est normal, sauf que quand nous on prend des décisions aujourd'hui et l'air n'est plus du tout pareil. On est, on, on, on. On est aujourd'hui dans une dans une démarche de projet de construction. On veut plus rester comme ça, assis là et à regarder du foncier. On est dans une démarche dynamique, c'est ça qu'il faut comprendre, c'est ça qu'il faut accepter de dire qu'on a du foncier, peut-être qu'on va l'exploiter dans 90 ans. Mais dans 90 ans, il y aura d'autres personnes, nos enfants, nos petit- enfants. Ils sauront quoi faire avec ce foncier. Le foncier reste du foncier, qu'il appartienne à XY ou Z sauf que, en 2024, beaucoup de fonciers communaux sont en friche. Et aujourd'hui, pour ne que ce ne soit pas en friche, on n'a pas les moyens. Ce sont les privés qui investissent. Ce n'est pas compliqué. Ce sont des investisseurs qui font du business, ce n'est pas une commune. Et ça, c'est ma vision, c'est notre vision à nous. Vous, vous avez une vision. Je la respecte si vous voulez garder comme ça du petit patrimoine pour dire Ben on est riche. On est riche mais on fait rien, on ne vit pas, on s'amuse. On ne développe pas. Mais on est riche. On a du foncier, on a du patrimoine. J'ai 2 coffres forts remplis. Non, ce n'est pas ma vision des choses, mes amis, ma vision des choses, elle est tout autre. Moi, dans la gestion du budget communal, je ne veux pas m'asseoir sur de l'argent. Je ne veux pas ruiner Saint-André, mais je veux investir pour les Saint-Andréennes et les Saint-Andréens. Vous vous pouvez déjà constater des effets. Et vous pouvez encore, tous les jours lorsque vous vous baladerez, voir ici et là des choses sortir de terre, c'est ça, sans vouloir vous offenser. Mais rien que sur le PAE 2000 où vous avez bradé si je peux, sans faire exprès employer le même mot que vous. Tout a été bradé. Et aujourd'hui, vous nous reprochez, sur 7 000 m², eh bien, de faire quelque chose de malheureux, de regrettable. Peut-être pour vous, mais je ne pense pas. Pour la majorité des Saint-Andréens aujourd'hui, il y a encore un intérêt à garder du foncier sous la main, sous le coude, sans pouvoir agir et faire des choses. Parce que si pour un bail emphytéotique, on peut aller pendant très longtemps, mais moi je n'ai aucun souci avec ça parce que je pense que dans 50, 60 ans, ceux qui viendront après nous, ils ne seront pas plus bêtes que nous, ils ne voudront pas démolir la ville, ils voudront toujours exploiter à bon escient ces fonciers, qu'ils soient privés ou qu'ils soient dans le domaine public donc, ne soyez pas triste. Ne soyez pas nostalgique. Y a là une gestion qui n'est pas la vôtre, mais quand même, qui doit être aussi respectée tout simplement. Après moi je comprends. Vous me dites que vous, vous auriez opté pour le logement social. Non ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Non, j'ai dit, nous sommes pour le logement social, mais pas au centre-ville. Parce que la densité des logements sociaux au centre-ville est trop importante. Très bien. Quelle que soit la catégorie des logements sociaux que vous allez réaliser, il faut en faire ailleurs, mais pas à ce niveau. Voilà ce que j'ai dit.

Mr le Maire :

- Ok, merci. Y a-t-il d'autres intervenants qui souhaitent prendre la parole ? Bon, s'il n'y a personne qui souhaite la parole. On va mettre au vote pour après libérer ces Messieurs.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Contre, nous sommes contre.

Mr le Maire :

- OK qui s'abstient, adopté à la majorité, merci Messieurs, merci et bon retour.

Mr le Maire :

- On va reprendre le cours de notre conseil municipal en commençant par l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juillet 2024. Alors qui ? Et contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Budget principal, Décision Modificative N°1, Monsieur Pékin ?

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Merci, Bonsoir à tous, c'est une petite décision modificative. Pour augmenter nos dépenses pour les frais financiers des prêts à court terme que nous avons dû réaliser pour les opérations d'investissement. Nous avons réalisé l'an dernier 53 millions de travaux. Ils sont sûrement subventionnés, mais malheureusement le contrecoup de ce subventionnement, c'est que nous avons à réaliser les travaux avant la fin de l'année 2023, ce que nous avons fait dans les délais et les subventions nous sont versées en cours d'année. La totalité ne nous est pas encore versée et nous avons dû pallier pour pouvoir payer les entreprises, à faire des emprunts à court terme, ce qui n'augmente pas l'endettement de la ville puisque ces emprunts sont remboursés dans les délais ; certains sur le même exercice et d'autres sur l'exercice 2025. Ensuite, il y a des provisions de 243000€ qui sont demandées par le comptable public pour réduire le nombre d'impayés important qui date depuis, je ne dirais pas la nuit des temps, mais depuis très longtemps et pour lequel nous avons besoin d'élaguer de temps en temps. Et donc là, il nous a demandé de mettre 10% et il a demandé aux autres communes. Et donc ça nous oblige nous à inscrire 243 962€. Ensuite, nous avons besoin de réduire sur la section d'investissement de 615 000€. Et nous avons des atténuations de charge de 101 824€. Voilà pour la section de fonctionnement. Des questions ? Oui, Monsieur Barbe, vous avez des questions ? Allez-y.

Mr Ludovic BARBE :

- Oui Monsieur Pékin, donc 2 principales questions concernant le tableau que nous avons en face des yeux dans votre rapport. La première concerne les charges spécifiques dont le montant est estimé à 100 000€. Est-ce que ces charges spécifiques ont été amputées des charges exceptionnelles ? Pourquoi ces charges spécifiques ont-elles été amputées des charges exceptionnelles dans votre tableau figurant dans votre rapport ? Les provisions chapitre 68 d'un montant de 243 962€ correspondent elles comme vous l'avez dit, à des retards de paiement des factures d'entreprise. Si tel est si tel est le cas comme vous le dites vous-même depuis combien de temps est ce que vous enregistrez des retards de paiement comme cela a été révélé de la presse ? On va dire l'année en question ? Et nous sommes en droit de savoir également combien d'entreprises, le nombre total d'entreprises concernées par ces retards de paiement. Parce que derrière chaque entreprise y a un entrepreneur, y a des employés, y a des familles qui ont des bouchons à nourrir. Donc ce serait bien de pouvoir régulariser au plus vite cette situation et surtout de

faire la totale transparence auprès de la population par rapport à cette situation. Voilà pour les questions que j'avais à vous poser. Après nous avons pris aussi note de de la baisse des investissements de 615 000€. Est-ce à dire que dans le cadre de l'ANRU II, vous allez revoir certaines dispositions ou les supprimer par rapport au projet global que vous avez présenté lors des précédents conseils municipaux ? Merci à vous pour vos réponses.

Mr Clément PADRE :

- Oui. Alors peut-être je vais répondre directement votre question sur les provisions. En fait en l'espèce il ne s'agit pas de dette, il s'agit de créances. Donc quand il s'agit de créances ça veut dire qu'en fait ce sont des différentes personnes qui doivent de l'argent à la commune et donc l'obligation que nous fait le comptable public c'est d'inscrire en provision. Et quand on est inscrit en provision, ça veut dire que il y a un risque que ces personnes ne versent pas, d'autant plus que ça fait déjà un temps assez long qu'elles n'ont pas réglé à la commune les sommes qu'elles doivent. Et donc c'est à ce titre que le comptable nous demande de mettre en place cette provision dans l'hypothèse où demain nous ferions une remise de dette. Donc il ne s'agit pas là en l'espèce de sommes que la commune doit-on n'est pas, c'est pas du tout cette hypothèse-là.

Mr Ludovic BARBE :

- Vous confirmez donc que ce sont des créances qui ne sont pas sûr de rentrer dans les caisses de la municipalité ?

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Oui, ce sont des créances qui ont largement été créées par les municipalités précédentes à 2020, je tiens à le préciser. Enfin c'est à dire que la mairie ne faisait pas le nécessaire pour faire rentrer l'argent que devaient les gens. Donc c'est accumulé d'année en année, de mandature en mandature et on en est à 2,5 millions aujourd'hui, à peu près.

En ce qui concerne la section d'investissement, on retrouve les 615 000€ de recettes supplémentaires en DM1 et les moins 615000€ qui proviennent de la section de fonctionnement. Et en subvention d'équipements, nous avons moins 320 000€ parce qu'ils sont réaffectés en immobilisations en cours donc il y a peu de mouvement sur la section d'investissement, est-ce qu'il y a des questions ?

Mr Ludovic BARBE :

- Sur la question concernant la transparence par rapport aux entreprises qui sont concernées par des retards de paiement, le nombre d'entreprises, depuis quelle année ?

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Alors qu'on soit clair, il y a eu des retards de paiement à un moment parce que nous avons une trésorerie difficile, due, je l'ai expliqué tout à l'heure, à ces programmes d'investissement subventionnés à 90% et pour lesquels nous avons payé les entreprises avant le 29 décembre 2023. Où nous avons réalisé les emprunts avec les banques qui nous font confiance, elles nous font toute confiance. Auprès de de la Caisse des dépôts, auprès de la CEPAC et auprès du Crédit Agricole et ses emprunts sont des emprunts à court terme. Il y a un emprunt auprès de l'AFD qui lui a été réalisé sous forme de cession de créances, hein ? Donc c'était 10 millions et à aujourd'hui il n'est plus que d'un 1,6 millions. Mais sur toutes ces sommes là, il a fallu payer les intérêts. Mais on a eu une difficulté de trésorerie qui a duré un mois et demi et au cours de laquelle les entreprises ont dû être payées avec un petit peu de retard par rapport à nos paiements habituels. Ces difficultés ne sont plus d'actualité depuis un mois et demi à peu près, 2 mois même. Je veux dire, toutes les municipalités connaissent parfois des difficultés de trésorerie. Les entreprises les comprennent bien et c'est pour ça que souvent d'ailleurs, elles chiffrent un petit peu plus. Elles disent quand on travaille avec la commune, on chiffre un peu plus parce qu'on n'est pas payé aussi vite qu'avec le privé. Ouais mais ça c'est assez connu et ce n'est pas une nouveauté. Vous l'avez connu

quand vous gérez la ville de Saint André et voilà pour ce qui concerne la section d'investissement. Donc là, il faut voter. Qui est contre ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- On s'abstient.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Abstention adopté à la majorité. Le groupe d'opposition s'abstient, c'est ça ? Affaire numéro 3, budget de l'ANRU. Pareil, c'est une DM1, elle est un peu plus importante. Et non, nous ne faisons pas moins de travaux, bien au contraire, nous faisons beaucoup de travaux dans le cadre de l'aménagement du centre-ville et nous proposons un emprunt complémentaire de 2,482 millions d'euros, c'est ça ?

Oui pour compléter l'emprunt initial qui était prévu à 2,718 millions. Ce qui fera un emprunt sur l'ANRU de 5,2 millions Voilà, c'est la partie importante de l'ANRU. Pourquoi cet emprunt sur l'ANRU ? Parce que nous avons décidé au niveau de la ville de ne pas réaliser d'emprunt cette année compte tenu des reports importants que nous avons. Par contre, on n'a pas la même situation sur l'ANRU et comme c'est un budget qui est à part, donc c'est l'ANRU qui supporte cet emprunt de 2,482 millions d'euros supplémentaires. Est-ce que vous avez des questions ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- On avait simplement pardon. Vas-y Ludovic, vas-y.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Attendez. Monsieur BARBE, vous avez la main d'abord ?

Mr Ludovic BARBE :

- Moi je voulais juste signaler d'abord une erreur de votre tableau figurant dans le rapport sur la première ligne, si je regarde la dernière colonne, c'est bien écrit BP + BS + DM1 2024. Quand on regarde le total de la dernière colonne 24 169 410,44, ça ne correspond pas à la somme de du BP + BS + DM1 2024. Donc je pense que vous devriez déjà revoir votre tableau puisque là c'est déjà une première erreur flagrante sur la première ligne des dépenses d'investissement. Et je pensais que vous alliez faire un rectificatif, ce qui n'est pas le cas dans le rapport qui est là. Donc ça c'est la première remarque. Donc questions : comment expliquez-vous ce différentiel dont je parle de l'erreur de la première ligne, dont l'erreur de la 1^{ère} ligne des dépenses d'investissements, puisque quand on additionne les totaux, le compte n'y est pas ? Nous constatons que vous procédez à un jeu de rééquilibrage des recettes d'investissement grâce au remboursement du SIDELEC. La question que nous nous posons c'est, s'il n'y avait pas eu le remboursement du SIDELEC, parce qu'on n'est pas en train de jouer au loto, on gère des deniers publics. On est dans quelque chose de sérieux. Si vous n'aviez pas eu ce remboursement du SIDELEC, est-ce que vous auriez pu tenir les engagements de l'ANRU II ou est-ce que vous auriez dû revoir votre copie par rapport aux travaux qui étaient programmés puisque c'est un remboursement qui est arrivé, on va dire un peu comme un cheveu sur la soupe, je ne pense pas que vous l'espérez.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Alors j'ai bien entendu. Je vais répondre à la 2^{ème} question. Nous n'aurions pas engagé ces travaux si nous n'avions pas eu la garantie que le SIDELEC intervenait. Voilà donc, nous nous sommes mis d'accord avec eux, on a engagé les travaux et maintenant on a procédé au remboursement. Voilà, c'est tout. Je n'ai pas envie d'utiliser une expression vulgaire mais on arrive à gérer un budget quand même, alors maintenant l'erreur d'opération ? On ne vérifie pas toutes les opérations. Elle vaut mieux quand même pour un budget. Mais ce qui est important, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, c'est la colonne de la DM1 qu'on vous propose.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Oui. Il vaut mieux quand même faire un point. Il serait bon de corriger le rapport que l'on va voter. Parce que si on vote ce rapport en l'état, ce rapport va être retoqué.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Oui, on corrigera. Mais ce qui est important, c'est...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Et corriger quoi ? Mais donnez-nous les chiffres. C'est pas compliqué.

Mr le Maire :

- Vous n'allez pas le voter ce budget, non ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Non, ce n'est pas question qu'on va le voter ou pas. On vote un budget sur des bases, des chiffres vrais, pas sur des chiffres faux. $17+2$ n'est pas égal à 24.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Non non mais ok. On a compris. Merci Monsieur le Professeur.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

Je ne suis pas professeur mais $17+2$ si je dis à ma fille de de 11 ans $17 + 2$ est égal à 24, elle va me faire réfléchir.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Je rappelle tranquillement que la colonne DM1 elle est exacte, y a pas d'erreur de calcul et c'est celle-là qu'on vote.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Bon alors je vais vous expliquer comment il faut faire. Vous faites $16\,125\,000 + 500\,000 + 4\,971\,000$ c'est égal à $21\,687\,000$ que vous mettez à dépenses d'investissement. D'accord puisque les recettes et les dépenses d'investissement sont les mêmes et après on retombe sur nos pieds 21 millions Ben de rien et c'est gratuit en plus.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Merci pour la prestation.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Ben de rien et c'est gratuit. Mais j'aurais aimé ne pas avoir à le faire. Je vous propose de passer au vote ; alors on corrige s'il vous plaît. Mais bien sûr. Bien sûr. Donc, ne soyez pas déconcerté parce qu'on a trouvé une erreur. Je voulais simplement dire que 2,4 millions de prêts à la fin de l'année, ça me paraît beaucoup. Et ce n'est pas un signe de bonne gestion. Voilà. Je vous dis comment je le pense et ça montre aussi que ça va fragiliser les finances de la commune. Voilà c'est tout ; pas plus, pas moins et nous votons contre. Juste pour vous dire que quand on parle de prêts à l'approche de la fin de l'année, c'est que vous n'aimez pas trop ça parce que ce n'est pas bien.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Mais si, vous êtes content. Mais il ne faut pas dire ça. D'ailleurs je vais vous dire on a fait exprès. Quand j'ai un tableau, ça vous pouvez vérifier. Sur l'encours de la dette. Je vois en cours de la dette 2019 et 2020 puisque 2020 c'est le résultat de 2019, en cours de la dette 75 797 000 et en 2024 on est à 64 millions. Vous pouvez vérifier et on en reparle lors du prochain conseil. Tout est là.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- La dernière fois vous avez dit que votre compte de 2023 était excédenté à 12 millions. Vous nous avez dit que ce n'était pas le cas. La DGFIP et le Préfet ont tranché. Maintenant on pourra débattre quand vous voulez.

Pas glorieux de votre part et à votre place, j'aurais été un peu plus...

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Oui, mais vous n'êtes pas à ma place.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Ah je effectivement je n'ai pas envie hein. Pour travailler comme ça, je n'ai pas envie.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

Je vous propose de passer au vote qui est ...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Alors corrigez s'il vous plaît ?

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Parce que sinon, oui, oui, c'est fait, oui mais c'est le professeur. On a, on a corrigé.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Ouais, on prend acte une fois que les corrections auront été apportées. Non, non, non. Permettez-moi. Une fois que les corrections ont été apportées pour les...

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Mais arrêtez, arrêtez ce monologue, Monsieur VIRAPOULLE.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

Je peux réagir maintenant sur le contenu du rapport parce que là c'était une correction. Maintenant c'est... Pourquoi vous voulez que j'arrête ? Je veux juste donner ma...

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Ouais Arrêtez. Ben ça y est, vous avez donné la solution.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Non, non, non, non, là c'est la correction. Maintenant, je peux me permettre de juste dire une phrase de ce rapport au moins.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- On vote la DM1.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Mais laissez-moi quand même commenter si c'est possible.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Bon merci qui est contre ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Ben laissez-moi commenter Monsieur, j'ai le droit de commenter, vous passez au vote ? Merci ces quelques phrases hein.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Mais c'est fini. Ah, il y a autre chose. Ah pardon.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Vous n'avez pas à être déconcerté parce qu'on a trouvé une erreur, laissez-nous travailler alors. Donc je voulais simplement dire que 2,4 1000000 d'euros de prêt à 2 mois de la fin d'année, ça me paraît beaucoup et ça me paraît beaucoup. Et ça ce n'est pas un signe de bonne gestion. Voilà je vous le dis comment je le pense et c'est et ça montre aussi, ça va fragiliser les finances de la commune. Voilà c'est tout, pas plus, pas moins, et nous voterons contre.

Mr le Maire :

- C'est bien de dire des choses. Mais après, une fois qu'on l'a dit, ce n'est pas plus intelligent. Ce n'est pas pour plaire, ce n'est pas pour déplaire ? Vous savez avec les chiffres. Qu'est-ce qu'on ne peut pas faire dire aux chiffres ? Mais oui, chacun peut dire aussi des choses. Moi, je vous dis, on n'est pas mal du tout. On n'est pas plus mal que les autres, loin de là. Alors donc, on continue, on va passer au vote cette décision modificative. On a déjà passé au vote ? Qui est contre ? L'opposition est contre. OK. Donc qui s'abstient ? Adopté à la majorité. Donc l'affaire suivante, c'est Colosse. Budget Parc du Colosse, Décision Modificative. Idem. Jean-Marc, si tu peux nous dire quelques mots là-dessus.

Mr Jean-Marc PEQUIN :

- Il n'y a vraiment pas grand-chose. C'est un mouvement de ligne. 6 395,45 en dépenses et en recettes. On enlève aux charges à caractère général et on passe aux autres charges de gestion. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. Non, il y a de l'investissement, pardon. En investissement, c'est pareil. On passe de 50 000 euros du compte 21 au compte 23. Donc on baisse les immobilisations corporelles, c'est-à-dire les travaux réalisés et on augmente les immobilisations en cours, c'est-à-dire les travaux en cours. Est-ce qu'il y a des questions ? Bon très bien, merci, je vous propose de passer au vote.

Mr Alain SINARETTY :

- S'agissant des investissements sur le parc du colosse, est-ce que vous avez toujours l'intention de réactiver le bassin de baignade ou quels sont les prochains investissements que vous avez l'intention de réaliser en sachant que le parc est effectivement extrêmement fréquenté par les citoyens de Saint André comme d'ailleurs ?

Mr le Maire :

- Alors réactiver oui, puisque la GTOI aujourd'hui est à pied d'œuvre pour remettre en place, parce que ça c'est une obligation. C'est pas la question, ce n'est pas de nous demander si on a l'intention, c'est une obligation. Parce que on ne peut pas commander un tel jouet à 500 0000 euros et venir me dire que ben oui, mais vous savez là les pompes sont sous-dimensionnées, on ne savait pas. Si on savait, on n'aurait pas pris. C'est ce que je dis. C'est ce que m'a dit le DG de GTOI. Donc du coup, moi j'ai dit Monsieur moi je ne veux rien entendre, c'est de l'argent public, il y a une commande qui est passée. Moi, je ne peux pas commander une voiture. « Bah et mi arrive la case la CLIM y marche pas, la vitre qui monte pas et le boug il dit à moi, ben ça l'est normal, ça non, ce n'est pas normal ».Moi j'ai dit à ce monsieur de GTOI, vous faites comme vous voulez, mais 5000000 d'euros de la poche des contribuables, qui aujourd'hui n'a aucun résultat. Et là il me raconte que oui on ne maîtrisait pas la chose, la houle, tout ça. Ben ça il fallait voir avant ça. Quand on répond à un marché public, on doit avoir connaissance de tous les détails techniques. Et donc la réponse bien évidemment, il faut absolument que ça fonctionne et si ça fonctionnait pas ? Imaginez-vous parce qu'il y a des fonds européens dedans comment fait-on ? On doit rembourser. Logiquement donc à partir de là, la GTOI va faire comme elle peut, mais en tous les cas actuellement elle travaille pour que ça fonctionne et on nous avait promis un une livraison en décembre, c'est ça hein ? Espérons, comme vous dites hein, la période des chaleurs qui arrive et puis c'est fréquenté. Ben voilà, la réponse est celle-ci. C'est bon pour le parc du colosse, le budget, on va faire voter qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- On s'abstient.

Mr le Maire :

- Abstention. Adopté donc à la majorité. L'affaire 5, c'est la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Exercice 2024, Hein Monsieur Padre ?

Mr Clément PADRE :

- Oui Mesdames, Messieurs, effectivement rapidement. C'est juste 1 rapport pour que vous approuviez une formule de révision annuelle des redevances qui sont dues essentiellement par EDF, puisque à la Réunion c'est EDF qui fait le transport de l'électricité, donc par le biais de de différents réseaux et ce réseau occupant le domaine public. Donc il vous est proposé donc d'ajuster la révision annuelle de cette redevance d'occupation. Sachant que cette redevance pour 2024 rapporte à la commune une somme de 41415€.

Mr le Maire :

- Ya t-il des questions ? Oui.

Mr Ludovic BARBE :

- Oui, je profite qu'on parle de réseau électrique. Est ce qu'il serait possible que la municipalité, enfin que vous Monsieur le Maire, ou votre majorité, vous fassiez une demande ou de rapport au prix d'EDF pour avoir une photographie ? On vient de rentrer en période cyclonique en ce moment même une photographie du réseau électrique sur la commune de Saint André ? On sait qu'on risque d'avoir des tempêtes, des cyclones dans les jours et les mois à venir mais c'est juste pour vérifier si ces réseaux électriques tiennent la route quels que soient les quartiers de la ville, centre-ville ou quartier annexe et s'il y a des travaux à démarrer dans les dans les mois à venir pour les sécuriser. Merci.

Mr le Maire :

- Oui, une photographie. Moi je veux bien, mais en fait on peut être on va résoudre le problème lorsqu'on aura enfoui un maximum de de réseau. C'est ça ? Parce que vous savez, les pannes, les incidents, c'est souvent lorsque les câbles Ben prennent des. Ça se. Et les arbres tombent dessus. Mais lorsqu'on aura peut-être enfoui un maximum de réseaux, peut-être qu'à ce moment-là il y aura moins de coupures. Mais quoi qu'il en soit, les coupures en période cyclonique, même les câbles enfouis, je pense qu'on on aura toujours parce qu'on a tendance à oublier qu'en période cyclonique, on ne peut pas avoir le même confort qu'en période normale. Parce que fut un temps, on savait avec quoi s'éclairer ; la bougie, mais maintenant si le courant coupe, s'il n'y a plus internet on ne respire plus. Et ça, c'est aussi un problème. Voilà, moi je pense que pour répondre à votre question, oui bien sûr il faut concerter avec EDF, mais il faut travailler aussi sur l'enfouissement maximum des réseaux pour à terme réduire aussi ces pannes pendant des périodes cycloniques.

Alors c'était l'affaire numéro 5. On n'a pas voté, qui est contre, qui s'abstient adopter à la majorité ? À l'unanimité. Très vigilant, hein ? Actualisation de l'affaire 6. C'est la même chose de la redevance, occupation du domaine public, routier communal et idem. Avez-vous des remarques ? Pas de remarques ? On peut passer au vote ? Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. J'ai du mal avec ça hein. Mise à jour, c'est l'affaire 7, du tableau des effectifs et des emplois. Je crois que c'est Monsieur PADRE qui va nous expliquer tout cela.

Mr Clément PADRE :

- Oui effectivement, donc il vous est proposé donc une mise à jour du tableau des emplois dans la collectivité. Ce que je vous propose, c'est donc plutôt la philosophie générale. Il y a plusieurs postes qui sont créés. Je ne vous les liste pas, ils sont dans le rapport. Mais je vais vous donner plutôt la philosophie globale qui est que nous avons des agents qui ont réussi à des concours. Et donc la proposition qui vous est faite c'est de, voilà, d'adapter les emplois par rapport au concours auxquels ils ont été lauréats pour pouvoir les nommer dans ces postes. Et donc comme ça il y a il y a plusieurs emplois qui sont concernés et donc ça c'est la première grande famille de ces créations d'emploi. Ensuite on a d'autres endroits où c'est plus... La difficulté qu'on a aujourd'hui, c'est des recrutements d'agents sur les différents postes que nous avons et donc sur un certain nombre de postes, ce qui est proposé c'est de créer des postes à la fois en catégorie A et en catégorie B pour permettre à ce qu'on ait le plus de chances possible de pourvoir aux emplois concernés, sachant que évidemment, et ça c'est une prochaine séance, donc au mois de décembre, on viendra supprimer tous les postes qui sont entre guillemets en doublon ? Donc là c'est vraiment un plutôt une démarche, je dirais un peu de préventive et en en décembre, on reviendra remettre à jour le tableau des emplois par rapport à ces doublons. Ensuite on a aussi des postes qui sont de vraies créations nouvelles, notamment le recrutement d'un ingénieur informaticien puisque aujourd'hui les évolutions informatiques sont nombreuses et on a besoin de renforcer les équipes que nous avons par le biais d'un recrutement d'un ingénieur en informatique. Ensuite moi je suis ouvert à des questions, enfin à répondre à vos questions.

Mr le Maire :

- Je vais profiter aussi pour vous présenter 3 nouvelles recrues. Il s'agit donc de Grégory TECHER qui est si vous pouvez vous mettre debout de manière à ce qu'on vous voit, coordonnateur CLSPD, Monsieur ROBERT Grégory. C'est pour ça qu'il ne voulait pas se lever, merci. Il y a Samri TECHER qui est, lui, le coordonnateur Jeunesse. Qui s'occupera de notre service jeunesse auprès de Madame maillot. Et enfin Kevin ANTAYA qui est le coordonnateur senior, est-il là ? S'il peut s'approcher un tout petit peu, coordonnateur senior, voilà le tableau des effectifs, on vous présente ces 3 personnes qui sont pas depuis très longtemps en mairie.

Mr Ludovic BARBE :

- Oui question. Donc on fait le constat de 1 demande de création d'emploi. Permanent. Même si vous avez expliqué Monsieur Padre qu'il aurait probablement une régularisation en décembre par rapport au doublons, est ce que vous avez évalué la charge globale de ces hausses créations d'emploi par rapport à l'effectif total de la municipalité ? Ça c'est la 1^{ère} question. Et la 2^{ème} question, est-ce que ces créations d'emplois vont se faire dans un contexte de non remplacement d'un agent sur 2 parti à la retraite ? Et là, je parle notamment des agents de catégorie C de la commune de Saint André et enfin dernière question, est-ce qu'on pourrait avoir pour le prochain conseil municipal les dernières données concernant la répartition des effectifs de catégorie A, B et C de la totalité des services sur la commune de Saint André ? Vous n'êtes pas, sans savoir, que dans l'exercice du budget 2025, la municipalité va certainement enregistrer une baisse de ses dotations, donc il est très important de garder, comme je le disais tout à l'heure, une photographie mais cette fois, par rapport à l'effectif des personnels sur la commune.

Mr le Maire :

- Je voulais juste quand même vous dire 2 petits mots sur les finances et vous dire que moi aussi je suis très vigilant quant à l'effectif. On a 1 700 agents. Et une ville équivalente en métropole, c'est à peu près 900. Mais sauf que ce qu'il faut dire aux gens, quelles que soient les municipalités à la Réunion. En France, comme on a 7 8% de chômage, c'est un scandale. Il crie à la misère. Ici, à la Réunion, on tourne toujours depuis très longtemps autour de 20, 24, 25% de chômage. Et les mairies, qu'est-ce qu'elles ont fait ? Quel que soit les 24 communes ? Et bien plutôt que d'être à 40% sur ce poste-là, eh bien on a dû à un moment donné jouer ce rôle social. Parce qu'il y avait des chômeurs, de la misère, ils allaient jouer ce rôle social. Et là à ce moment-là, l'état était très content, hein ? Là l'état elle était content parce que la

mairie, disons la mairie travaille pour lui. Il y a pas de problème parce qu'on embauche, la mairie joue ce rôle et donc parce que vous savez que je n'aime pas trop dire ça, mais l'emploi, c'est de la compétence de l'État. Et les mairies ont joué ce rôle, l'État ne disait rien. Sauf qu'aujourd'hui, et notamment là, quand ils votent la loi des finances 2025, le budget, il leur faut trouver à peu près 60 milliards tous les ans. Et qui ils pointent, les collectivités territoriales. C'est notre faute. Je veux bien, je veux bien qu'il faut entendre ce message concernant l'effectif des employés communaux je veux bien parce que tout le temps je répète la même chose « moi ma arrive en mairie m'a pas mettre un moune dehors. Parce que mi connais ce que veut dire tire manger dans la bouche de moune, moi l'a vu, m'a vécu ça ». Mais quand arrive on veut faire politique ou vire de moune à tour de bras à coups de dizaines vingtaines, je ne peux pas faire ça. On va serrer la ceinture. On va faire tout ce qu'on veut, mais on ne joue pas avec des gens. Ce n'est pas une question que les gens soient, un pour VIRAPOULLE, l'autre est pour tel autre. Aujourd'hui nous on gère, on gère ça et nous on va faire comme on peut. Il faut qu'on fasse des efforts, par contre, il faut qu'on fasse des efforts, je le dis tout le temps. À chaque fois qu'on a l'occasion de redéployer en interne, il faut trouver les ressources en interne parce que on ne pourra pas comme ça indéfiniment augmenter cet effectif. Ce n'est pas possible parce que ça va se répercuter de de toute façon sur d'autres postes et l'investissement, ça va se répercuter là-dessus. Ah oui, quels que soient les gouvernements, aujourd'hui on pointe du doigt les collectivités. Ils disent qu'il faut faire attention. Mais il fut un temps, quand les maires jouaient leurs rôles, ils étaient été heureux. Vous vous rendez compte ? Mais parce qu'il avait près d'autres moyens. La misère, elle était là, il fallait embaucher ces gens-là, on connaît pour ceux qui ont vécu ça dans l'autre majorité, mais elle a dû voir certainement ces familles qu'on a embauchées, c'était des pauvres. L'état cause, mais quel est le train de vie de l'État ? Ben voilà, voilà aussi notre fonctionnement. Mais moi je ne suis pas trop d'accord, l'Etat dépense à tour de bras et ensuite il pointe les collectivités. Non moi je ne suis pas là pour défendre les collectivités comme ça, mais au moins je suis les actualités.

Mr le Maire :

Donc sur le tableau des effectifs, est ce qu'on a fait le tour ? Oui, qui est contre, qui s'abstient ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Pardon ? Nous sommes contre. J'ai juste une petite question. Excusez-moi, je réagis un petit peu tard. J'ai été informé par un syndicat d'une question sur le recrutement. Sur le poste, alors que responsable service à la population. Attendez, je vous dis exactement l'intitulé pour pas dire de bêtises, directeur de service à la population, ça vous parle ? Et donc apparemment, vous avez eu un courrier par rapport à cela sur les conditions de recrutement et sur un questionnaire par rapport au fait que le syndicat s'interrogeait si vous aviez un recrutement externe sur ce poste et si vous il s'interrogeait sur le respect des délais de procédure, notamment les délais de vacances d'emploi ont-ils été respectés sur ce poste-là ? Comme le courrier vous a été officiellement notifié, nous avons eu l'information. On est sur la création de poste, on se permet de vous poser la question.

Mr Clément PADRE :

- Oui bien sûr, je peux répondre, je peux répondre sans difficulté. La date limite de clôture des candidatures est fixée aux 4 novembre. Donc jusqu'au 4 novembre, je vois mal qu'on puisse nommer quelqu'un, donc je ne vois pas d'où vient cette information de ce syndicat. Hormis qu'effectivement aujourd'hui, je le disais tout à l'heure, nous avons de grandes difficultés pour recruter. Alors chez nous ce n'est pas spécifique à Saint André c'est un problème récurrent dans toute la France. Et donc devant ces situations, oui, nous faisons du démarchage auprès d'agents des autres collectivités parce que on a des réseaux de relations, on a tout cela et donc on cherche aussi à faire venir des personnes dans la collectivité et notamment lorsqu'il s'agit de cadres. Donc nous avons ces démarches effectivement de démarchage, notamment auprès de cadres de notre collectivité. Cela étant, demain, si on a une réponse en interne et qui est satisfaisante, évidemment, c'est la personne déjà dans la collectivité, qui sera prioritaire.

Mr le Maire :

- Merci. On a déjà passé au vote ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Non, juste pour vous dire qu'on est contre.

Mr le Maire :

-Contre ok. Donc, qui s'abstient ? Adopté à la majorité. L'affaire 8, c'est la fixation des indemnités des élus. Donc vous avez un tableau. C'est un classique hein ? Je ne pense pas pouvoir ajouter quelque chose. Vous avez des questions-là dessus ? Oui, oui.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Oui on aurait eu, on aurait aimé avoir des explications Monsieur le Maire, parce que effectivement c'est un classique, mais c'est souvent un classique en début de mandat, pas à 4 ans et demi du mandat municipal. Alors qu'est-ce qui motive, quels sont les éléments ? C'est évoqué dans le rapport, mais permettez-moi de vous dire que cette technique ce n'est pas vous qui avez volontairement rendu technique le rapport mais il est technique. Donc Résultat des courses, on aurait aimé avoir qu'un certain nombre de clarifications pour savoir quels impacts ça a et pourquoi vous l'avez fait alors ?

Mr le Maire :

- Mais on l'a fait.

Mr Clément PADRE :

- En fait, c'est toutes les collectivités qui sont concernées et donc toutes les collectivités ont fait ou pas fait d'ailleurs ce rapport, c'est ils savaient, ils savaient qu'effectivement, nous à Saint André, en début de mandat, on a fixé à la fois un taux de rémunération, un taux d'indemnisation, pardon, ce n'est pas de rémunération, un taux d'indemnisation pour les élus. Et on a aussi fixé une enveloppe et l'enveloppe comme son nom, comme je viens de le dire, cette enveloppe était fixe. Il s'avère qu'en début d'année 2024 l'indice brut terminal en fait c'est pour calculer les indemnités versées aux élus communaux ou autres d'ailleurs hein, quel que soit le type de collectivité on s'appuie sur l'indice brut terminal de la fonction publique. Il s'avère que cet indice brut terminal a évolué au premier janvier de 2024 et ce qui entraîne mécaniquement donc une revalorisation des indemnités versées aux élus. Donc comme nous avons une enveloppe qui était fixée évidemment, du coup cette enveloppe est dépassée. Nécessité pour nous de mettre à jour cette enveloppe. Sachant qu'alors d'autres collectivités, parce qu'il y a des élus là qui sont dans d'autres collectivités, vous n'avez pas vu ce type de rapport ? Parce que les autres collectivités ne fixent pas l'enveloppe maximale. Nous on fixe une enveloppe maximale. C'est pour ça que nous avons besoin de repasser en Conseil pour modifier le montant de l'enveloppe maximale.

Mr le Maire :

- Voilà, c'est une mise à jour.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Et puis je vous laisse passer, enfin réagir, éventuellement passer au vote. Merci pour ces informations qui sont réelles et précises. Merci Monsieur le Directeur. Simplement vous dire que pour compléter ces informations, comment vous dites ? Vous avez parlé du système mécanique de par la loi mécanique ? Oui, mais pas automatique, pas automatique puisque vous passez par une délibération. Je me suis renseigné auprès de l'AMF, j'ai regardé, j'ai regardé la note de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui précise bien ce que vous avez dit hein là-dessus j'ai rien à dire. Mais qui précise aussi que pour les situations correspondant à la commune de Saint André, je cite : « si le Conseil municipal souhaite maintenir le niveau des indemnités perçues avant le 1 janvier 2024, c'est à dire avant la majoration de l'indice, eh bien une nouvelle délibération n'est pas nécessaire. Ça veut dire que vous aviez le choix entre, valoriser vos indemnités sans augmenter les taux mais valoriser vos

indemnités en tenant compte de l'augmentation de l'indice au 1^{er} janvier 2024 ou pas, vous avez fait ce choix politique de valoriser vos indemnités sans augmenter les taux ? Eh bien, ce choix, nous ne le partageons pas aujourd'hui, tout simplement. D'autant qu'on est dans une situation financière contrainte, peut-être plus Saint André qu'ailleurs. Mais de toute façon, situation financière contrainte pour tout le monde et que ça n'est pas forcément un bon signal donné à la population et donc nous ne partageons pas cette orientation.

Mr le Maire :

- Alors moi je vais vous dire, il s'agit là juste de l'indice et moi je comprends pas du tout votre réaction puisque vous même médecin, il y a pas très longtemps les médecins demandaient à revaloriser le coût des visites médicales et je ne vous ai pas vu dans un journal dire non, non, moi je ne veux pas d'augmentation.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- On parle d'indemnité des élus. Aviez-vous la possibilité de garder la même indemnité ? Vous avez souhaité augmenter votre indemnité.

Voilà, ce n'est tout, pas plus, pas moins. Alors porter automatique et là il y avait pas de discussion pour un certain nombre de domaines, c'est automatique, là ça n'est pas automatique. Vous vous augmentez en tenant compte de l'évolution de la loi et ça entraîne une valorisation des salaires, des salaires, des emplois. Pardon par rapport des élus de nombreuses communes de la Réunion ne va vont pas faire ça et vont maintenir.

Mr le Maire :

- Oui, surtout vous, vous faites quoi ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Vous avez fait ce choix différent, nouveau ? Nous votons contre.

Mr le Maire :

- Et dites-moi vous, vous êtes à quel taux d'indemnisation au niveau du Conseil départemental ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

Ah je ne sais pas. Je ne connais pas. Par contre le taux d'indemnisation, c'est le même niveau que la région.

Mr le Maire :

- Vous hésitez là, hein ? D'accord, on en reparle.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Y pas de difficulté. Nous n'avons pas voté de délibération pour augmenter notre taux. Je vais vous répondre. Nous n'avons pas voté de délibération pour augmenter...

Mr le Maire :

- On en reparle ? Là c'est, c'est vraiment... C'est vraiment stérile parce qu'on parle là juste d'indices qui compensent un peu tout ce qui est inflation. Et ça se joue sur quoi, 5, 10 euros, même pas, même pas ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Non, je peux vous dire. Moi j'ai les rapports, je peux vous montrer hein ? Et les comparaisons ? Délibérations 2020, délibérations ...

Mr le Maire :

- Non, non, non, mais. 1020, Oh là là, vous épluchez ça bien, hein, ça vous fait mal ça ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Non ça me fait pas mal, je fais, je fais mon travail, c'est vous qui vous augmentez, moi je touche 0€ moi ici, donc et en plus je fais votre travail et votre page donc résultat, résultat des courses, c'est un peu plus que 10€, si vous voulez je vous donne les chiffres.

Mr le Maire :

- Vous aimez l'argent ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

Moi ? Écoutez en 2020 un montant mensuel brut de l'adjoint. 1050€ brut en 2024, là ça sera 1109 84, c'est un peu plus que 10€.

Mr le Maire :

- Voilà, ça vous chagrine.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Moi je trouve que c'est un mauvais signal donné à la population. C'est mon opinion. Ben alors ?

Mr le Maire :

- Alors on va, on va s'excuser de, aussi permettre aux élus qui tous les jours se donnent à fond, qui se déplacent sans compter puisqu'il faut savoir que nos élus n'ont plus de voiture de fonction maintenant et qu'ils se déplacent sur leurs fonds propres. Et aujourd'hui ces indemnités leur permettent de pouvoir aussi compenser un peu toutes ces choses-là. Auparavant, c'était pas du tout le cas, on avait souvent des voitures de fonction. Et il y a plus de frais de bouche et tout cela pour un petit 2%. La partie épulche le compte pour regarder combien on va gagner là. Et ça mon Dieu. Bon, passons pour ça. Moi je trouve que c'est dommage d'être comme ça. Alors sur la fixation donc des indemnités, qui est contre, qui... ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Nous, nous votons contre.

Mr le Maire :

- Contre donc on comprend bien votre état d'esprit. Adopté à la majorité.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Nous assumons complètement.

Mr le Maire :

- C'est l'affaire 9 : mandat spécial pour déplacement d'élus. Donc il y a 5 élus qui vont se déplacer en novembre pour le Congrès des maires. Donc il y a cette délibération qu'on vous demande d'approuver. Ya t-il des questions ?

Mr Ludovic BARBE :

- J'ai juste une remarque Monsieur le Maire. Il ne s'agit certainement pas de faire le procès des 5 collègues élus qui sont dans une démarche d'échange et de partage d'enrichissement par rapport à leurs collègues de métropole et des Outre-mer. Moi c'est sur l'état d'esprit du Congrès des maires, on est en déficit budgétaire au niveau de l'État, c'est l'État que je pointe du doigt. Bien évidemment on est en déficit budgétaire et bon bien avant votre mandat y avait des Congrès des maires, y en aura toujours mais pourquoi est-ce que l'État ne se tournerait pas vers les nouvelles technologies de l'information ? Communication ? Organiser peut être pour 2026 des visios qui permettraient aux élus d'Outre-Mer et de métropole d'éviter des déplacements qui seraient coûteux. Globalement, je ne parle pas seulement de Saint André mais des 24 communes de l'île et de tous les départements de métropole et d'Outre-Mer, qui seraient moins coûteux pour l'État quoi. Voilà, c'était juste une remarque.

Mr le Maire :

- Oui j'ai effectivement il y a la question des budgets, mais aujourd'hui il ne faut pas non plus oublier qu'on est dans un pays qui s'appelle la France, qui reste malgré tout la 6^{ème} puissance économique mondiale, bien qu'elle accumule des déficits assez conséquents. Moi ce n'est pas le Congrès des maires. Pas plus que ça, mais ces échanges aussi de temps en temps, quel qu'il soit. Si vous travaillez dans l'éducation nationale et vous restez tout le temps dans votre lycée, je ne pense pas que c'est bien. Si vous êtes médecin, que des fois ça vous arrive pas d'aller dans un colloque, de voir comment les autres vivent ce métier, comment ça évolue, je ne pense pas que ce soit bien. Et quel que soit le l'entreprise, le métier, c'est bien toujours d'être confronté à d'autres, d'écouter l'autre et de se dire, mais quand on entend quelqu'un dire mais raconter un problème qu'on vit quotidiennement ? Qui est dans le fin fond de la France ? De l'autre côté, on se dit. Non mais je ne suis pas seul. Il y a d'autres personnes qui vivent ça et là ces personnes échangent. Moi je pense qu'il y ce côté positif après l'histoire de, si aujourd'hui on met tout sur le dos du déficit. Moi je pense que la France se relèvera. La France est capable de se relever. Il y a des talents, il y a, on sait produire, on a un savoir-faire. Ce n'est pas un pays qui va baisser la tête parce qu'elle a connu d'autres crises. Maintenant on est conscient qu'il faut stopper cette crise, et à partir de là, on va remettre la machine en marche. Mais si on arrête tout aujourd'hui et on ne fait plus rien, ça ne permettra pas non plus de continuer à vivre. Mais en même temps, il ne faut pas noircir trop le tableau, moi c'est ma vision des choses. Peut-être, que je me trompe ? Mais je veux être optimiste aussi pour la France. Donc concernant cette affaire 9, qui est contre, qui s'abstient ? Adopter donc à l'unanimité.

Affaire 10, gestion des eaux pluviales urbaines, conventions de délégation entre Saint André et la CIREST. Donc qui s'y prête ? Tilliben, Monsieur Tilliben PANON. Il a un micro ?

Mr Tilliben PANON :

- Bonsoir à tous. Donc dans le cadre de la loi Notre, pas mal de compétences ont été transférées aux interco et notamment celle de la gestion des eaux, l'eau potable, les eaux usées les eaux pluviales. Donc au niveau de l'eau pluviale, ce qui est constaté, que ce soit au niveau de la CIREST ou dans d'autres interco, le périmètre n'est pas facile à la détection des réseaux. La définition des réseaux n'est pas facile à déterminer. Donc la CIREST nous demande dans le cas d'une convention de reprendre la gestion de ces réseaux jusqu'à 2025 dans l'attente que ils mènent de leur côté une étude et définition du périmètre du réseau de gestion des eaux pluviales. On demande donc au conseil d'approuver cette convention de gestion.

Mr le Maire :

- Y a t-il des questions ?

Mr Alain SINARETTY :

- Bien Monsieur Panon, est-ce que cette convention inclut la ravine sèche, notamment dans sa traversée du centre-ville, en sachant que nous pouvons largement considérer que la ravine sèche dans sa configuration actuelle est un chenal d'évacuation d'eau pluviale ?

Mr Tilliben PANON :

- Donc, contrairement aux eaux pluviales, la ravine sèche, les eaux usées, les eaux potables, les réseaux sont clairement définis. La ravine, elle a une emprise définie par l'État donc la gestion des ravines a été transférée, y a pas de souci. Y a les études qui ont été faites. La CIREST doit programmer. Elle est même relancée par l'État pour qu'elle programme les travaux. Donc cela concerne principalement l'eau pluviale et non pas les familles. L'eau pluviale urbaine. Donc la zone urbaine.

Mr le Maire :

On vous a répondu. Merci. Donc on va passer donc au vote, y a t-il d'autres questions ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Oui. Juste une question pour reprendre, je n'étais pas là sur l'autre conseil communautaire mais j'ai eu l'information que ce même rapport est passé et vous avez voté contre et là vous le présentez. En tout cas, la convention entre la CIREST et la commune de Saint André pour la gestion des eaux pluviales urbaines a été présentée à la CIREST et vous qui êtes le groupe de la majorité de Saint André, vous avez voté contre et pourquoi là aujourd'hui, vous nous le représentez et donc pour justement qu'on l'adopte puisque c'est votre rapport aujourd'hui.

Mr le Maire :

- Je me souviens plus.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Mais ça, ça nous interpelle quand même Monsieur le Maire.

Mr Tiliben PANON :

- Donc lorsque le rapport était présenté à la CIREST, on n'a pas eu le temps d'échanger techniquement entre administratifs. Donc on s'est mis d'accord sur les conditions, avec des éclaircissements apportés par la CIREST. Donc nous on a proposé à l'autorité que ça se fasse en Conseil.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Merci Monsieur Tiliben.

Mr le Maire :

Alors donc, qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

L'affaire 11, signature de la convention pacte département et territoire donc vous savez bien que le département qui est désigné comme chef de file en matière de solidarité des territoires par la loi dite Matam de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, qui dispose donc d'un rôle essentiel en matière d'aménagement et de développement équilibré des territoires. La loi Notre confirme qu'un soutien financier peut être apporté par le Département au bloc communal. Donc on a connu les dispositifs, donc les plans de solidarité PST1, PST 2 et cette fois-ci c'est donc le pacte département et territoire qui nous permet cette fois de bénéficier du Département d'une enveloppe de 4 millions 210 mille euros en investissement, donc sur le budget principal c'est 3 773 millions d'euros et en fonctionnement sur le CCAS plus de 436 000€. Donc c'est toujours bon à prendre et cette enveloppe nous permettra de faire de belles choses. Merci le Département.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Je n'ai plus rien à dire, vous avez tout là.

Mr le Maire :

- Ben écoute quand lé bon, lé bon.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Je peux, je ne peux pas rajouter, on pourrait en parler, mais je veux dire, on ne va pas parlementer sur un sujet sur lequel on est d'accord.

Mr le Maire :

- Très bien. Bravo. Je suppose que là ça va être un vote à l'unanimité.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- On l'a fait, Monsieur le Maire.

Mr le Maire :

- Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité ?

Alors l'affaire 12, autorisation de donner et de supprimer des fonds de la bibliothèque Adrien Minienpoullé. Madame Stéphanie TOPLAN.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Pardon Monsieur le Maire, juste une précision, mais ce n'est pas pour l'esprit de polémique. Et ça fait partie des conventions de financement entre le département et la commune. C'est la même chose pour la région, c'est la même chose pour tous les partenaires. Financiers. Il serait bon, je ne veux pas vous citer là, éventuellement je me rapprocherai du DGS, sur un certain nombre de projets financés, il n'y a pas le logo du Département et ça c'est problématique. Je veux dire c'est une obligation légale. Je n'ai pas envie de polémiquer inutilement sur ce sujet et donc j'aimerais bien que ça soit respecté parce que ça peut être une clause justement de blocage financier inutile. Et donc je profite de ce rapport pour vous interpeller sur ce sujet-là. Je prends par exemple le centre funéraire de Saint André, je prends un exemple parmi d'autres, il y en a d'autres hein, et donc 20% par ci, 30% par là, il y a des financements. Ben vous mettez le logo c'est tout, on ne demande pas plus, pas moins. Rendons à César ce qui revient à CESAR.

Mr le Maire :

- Non, ce n'est pas une polémique, ce n'est pas normal si on n'appose pas le logo et comme vous dites, le Département peut...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- On n'est pas dans cet état d'esprit, mais je vous interpelle officiellement aujourd'hui pour régler le problème.

Mr le Maire :

- Oui, moi j'ai vu, j'ai vu quand une commissaire européenne, quelque chose comme ça, enfin qui est venu ici. Et puis elle passait à Bois Rouge, mon Dieu, qu'est-ce qu'on nous a pas dit qu'il fallait mettre vraiment là tous les petits machins, logos, drapeaux, etc.... Et quand on bénéficie, c'est la moindre des choses que de mettre sur le panneau les financeurs. On corrigera, merci. Alors Stéphanie ?

Mme Stéphanie POÏNY TOPLAN :

- Sur cette affaire, en fait, il s'agit du désherbage de la bibliothèque Adrien Minienpoullé à Champ-Borne. C'est à dire qu'on fait un état des lieux des fonds documentaires et que tous les ouvrages qui sont abîmés ou qui sont trop, trop vieux, obsolètes ou qui ne sont plus du tout consultés par le public sont mis au pilon. Donc mis au pilon, ça veut dire supprimer de la base de du fond documentaire. Et comme il s'agit d'un fond public, donc il est soumis au Conseil municipal sur les documents qui vont être mis au pilon. Une partie va être détruite puisque elle sera inutilisable. En raison d'une forte dégradation. Et une autre partie sera mise à disposition des écoles primaires ou des associations. Par exemple, on a déjà donné à mini Futé, Kafèt familiale ou à d'autres associations.

Mr le Maire :

- Très bien, merci. Qui souhaite intervenir, sinon passe au vote ? Qui est contre, qui s'abstient ? Aadopté à l'unanimité ?

L'affaire 13, je crois que c'est également Stéphanie.

Mme Stéphanie POÏNY TOPLAN :

- Oui, c'est toujours moi. Il s'agit d'une modification du règlement intérieur du réseau lecture publique. En fait, dans ce nouveau règlement, on intègre la gratuité pour tous, donc qui était effective déjà depuis 2023. On simplifie également l'amende qui est relative à la dégradation des documents puisqu'elle était de 3,05€ et elle passe à 3€ tout pile. On réactualise le règlement aussi en fonction des supports. Donc on

a enlevé tout ce qui était cd-rom, vidéo-cassette qui n'existe plus et on en a profité pour actualiser aussi les horaires de la nouvelle médiathèque de Champ-Borne et d'y inscrire l'appellation médiathèque.

Mr le Maire :

- Très bien, merci. Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité ;
L'affaire 14. Il s'agit là d'un bail commercial. Et de loyers impayés donc cette dame qui louait un local dans le centre commercial entre 2015 et 2017, n'a pas honoré tous ses loyers, ses dettes. Et il se trouve qu'elle est aussi en en grande difficulté financière. Et compte tenu de sa situation sociale, donc, il est proposé au Conseil d'accorder une remise gracieuse sur les sommes dues qui s'élèvent à 49 000€. C'est voilà. J'ai le dossier après moi je ne connais pas la dame, je ne connais pas son magasin.
C'est le local qui fait l'angle avec la rue qui était piétonne et qui est allé au bus encore. Ah non, vous avez vu, ça passe et en face de la gare. Donc pour ce dossier c'est juste vous demander d'approuver cette demande de remise gracieuse.

Mme Patricia VINGADASSIN :

- Monsieur le Maire, il faudrait plus d'explications sur ce dossier ou bien c'est bon ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Oui.

Mr le Maire :

- Mais si vous pouvez apporter d'autres éléments.

Mme Patricia VINGADASSIN :

- Alors cette dame a travaillé dans le centre commercial. Elle avait son activité de fleuriste et de dragées, mais malheureusement, avec la situation qu'elle a été dedans, elle était obligée de fermer son activité. Elle ne pouvait plus faire face et on a fait une enquête sociale auprès du CCAS et tout pour voir ses revenus. Et suite à cela, on a vu que vraiment avec les documents qu'on avait reçus, qu'elle n'était plus en mesure de pouvoir payer ses loyers. Et c'est pour cela qu'on propose ce dossier au Conseil municipal ce soir.

Mr le Maire :

- Merci pour elle parce que vous savez le but n'est pas aussi après d'enfoncer les personnes qui se trouvent en grande difficulté. Ça arrive dans la vie qu'on tente des expériences comme ça, des activités, mais qui ne marchent pas. On n'est pas là pour ça, mais on souhaite que ça marche. Mais quand ça ne marche pas. Après, si on peut aussi ne pas achever ou enfoncer. C'est toujours ça. Alors, qui est contre, qui s'abstient ? Abstention, donc adopté à la majorité. D'autant plus que vous vous absteniez ? Mais c'était sous la mandature précédente.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Mais faire un une remise de 50 000€ comme ça me paraît excessif même si ça relève de la période 2015/2017. Vous nous avez transmis des éléments d'information que vous avez. Nous n'avons plus le dossier totalement en main, mais nous n'avons pas validé de de remise à ce moment-là. Et vous savez, les difficultés de personnes ou d'entreprises, elles sont souvent nombreuses. Et là, vous faites une remise de la totalité, ce qui nous interroge quand même. Résultat des courses, nous nous abstenons.

Mr le Maire :

- Oui, alors vous pouvez vous interroger, mais je me souviens d'un temps où ici, au colosse, il n'y avait plus quasiment personne qui ne payait de loyer. Je me souviens, j'étais dans l'opposition à l'époque, ici, au colosse, plus personne ne payait de loyer.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Et vous aurez aussi des personnes qui ne paieront plus le loyer durant votre mandature. La question n'est pas là, la question. Permettez-moi, la question est de savoir si vous actez l'annulation totale des dettes comme ça. Ce n'est pas aussi simple que ça parce que vous créez une ouverture et un précédent. Et ce précédent-là, il faut savoir pouvoir le gérer ensuite.

Mr le Maire :

- Probablement pas.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Parce qu'il s'agit de fonds publics quand même. Résultat des courses, nous nous maintenons notre prévision.

Mr le Maire :

- Alors ces fonds publics, s'ils avaient été récoltés pendant la période où vous étiez en responsabilité, on n'aurait pas eu à traiter aujourd'hui.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Vous pouvez dire cela, mais si on regarde de près les arriérés des entreprises au colosse ou ailleurs aujourd'hui en matière de loyer, vous serez exactement dans des situations similaires.

Mr le Maire :

- Et bien nous non.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- La question qui se pose, c'est, est-ce que tous les loyers sont payés par les commerçants, comment dirais-je tous les locataires de la commune payent-ils le loyer à Saint André comme ailleurs ? La réponse est forcément non. La question qui se pose aujourd'hui ce n'est pas ça. La question qui se pose c'est est-ce que quand on se retrouve dans des situations très complexes avec des difficultés importantes, eh bien on met un 0 à la place d'un 49 000€. Moi personnellement, je m'abstiendrais, voilà.

Mr le Maire :

- Très bien, merci.

Mr Stéphane SOUPRAMANIEN :

- Bonsoir à tous. Pour aller un petit peu plus loin dans ces cas-là et en termes préventifs, c'est à votre majorité, aujourd'hui, je me pose la question d'être vigilant justement sur l'évolution des impayés des loyers qu'ils doivent à l'avenir.

Mr le Maire :

- Dans ce cas-là, la prévention, je ne pouvais pas faire parce que c'est entre... C'était sous votre mandature.

Mr Stéphane SOUPRAMANIEN :

- Non, non, non, je parle actuellement Monsieur le Maire, où on se servira justement peut-être de cette situation, de cet exemple. Moi je parle de l'avenir, à savoir de ne pas laisser... Je n'ai pas de conseil à donner, mais c'est juste mon opinion, de veiller au paiement des loyers qui sont... C'est un contrat passé entre les personnes et la mairie pour justement ne pas attendre que les artisans ou les chefs d'entreprise soient vraiment endettés au bout de 2 ans pour réagir. Parce que c'est vrai, on peut se retrouver plus facilement dans une situation à rembourser notre dette sur une année, mais au bout de 3 ans c'est bien plus compliqué. Donc, c'est juste pour l'avenir, en fait, c'est se servir de cet exemple.

Mr le Maire :

- Là c'est très bien, c'est très bien de le dire parce que nous on a de nombreux exemples où des gens commençaient à ne pas payer, accumulé de lourdes dettes. Et bien on a su réagir et les personnes ont payé. Parce que des fois ce n'est pas que ce soit une mauvaise gestion ou bien on confond des fois certaines choses mais nous aujourd'hui on réagit assez rapidement dès qu'on on a des réunions régulièrement sur tous ces sujets-là. Et dès lors qu'on sait qu'il y a une personne, au colosse ou ailleurs, qui commence à avoir des impayés, on réagit tout de suite, on envoie des mises en demeure, etc..., donc là-dessus, moi personnellement je suis intransigeant. Donc il y aura pas de de souci à ce niveau-là, contrairement à ce que moi j'ai pu voir aussi à une époque. Donc on a délibéré là-dessus. Oui d'accord.

Et là c'est l'affaire. 15. Vent de la parcelle communale cadastrée dès 87. Modification de la délibération date du 14 décembre 23 donc c'est juste un. C'est un changement de nom. Donc. Vous pouvez le constater sur la délib.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Oui, enfin oui, c'est bon. Oui et non. On va vous donner notre commentaire de vote finalement. Donc là vous avez... On passe d'un nom à une SCI.

Mr le Maire :

- C'est ça, on passe d'un nom à une SCI. Le changement, c'est du nom de la personne.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Justement, je vais vous expliquer pourquoi nous on n'est pas forcément favorable, en tout cas on ne va pas voter, on ne va pas valider le changement. En fait on a vendu ce terrain-là qui appartenait à Madame MARDAM. C'est un terrain communal. Donc la fois dernière en décembre 2023 avec un prix avec 10% en dessous du prix des domaines, parce que là bon, ça reste dans les marges, il n'y a pas de souci. Aujourd'hui, vous proposez, ce n'est pas vous, c'est Madame MARDAM, qui dit finalement vous m'avez vendu mais vendez à la SCI. Forcément ça va être une SCI dont elle est gestionnaire ou elle est partenaire ? Ce n'est une évidence. Mais donc là, après avoir fait une remise de 10% sur les domaines, vous faites un transfert d'un privé vers une société privée ? Et vous lui permettez de faire des économies sur les frais notariés. Mais ça, ce sont des intérêts privés, ce n'est pas la commune de entrer dans les intérêts privés. Personnellement, c'est mon interprétation, c'est pour ça qu'on va voter contre.

Mr le Maire :

- Oui c'est une interprétation. Donc vous vous abstenez ou vous votez contre ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- On vote contre.

Mr le Maire :

- Très bien, donc, qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

- Projet Échangeur Lagourgue, acquisition d'une partie de la parcelle dont la région a programmé de réaliser en partenariat avec la commune une nouvelle bretelle de sortie de la RN 2. Alors pour que vous vous situez bien c'est au niveau de la station Ramassamy. Donc ça s'appelle l'échangeur, Lagourgue. Le terrain qu'on acquiert, il s'agit de Madame Bertille. C'est un terrain qui fait à peu près 116 m² pour cout de 11 100€. Ça, c'est une première acquisition parce qu'il y a plusieurs acquisitions dans le cadre de cet échangeur, si vous voulez, on passe, on voit toutes les délib et ensuite on revient. Ce n'est ce que je disais. Donc la 2^{ème} pareil. Il s'agit de 2 personnes que vous avez le nom là pour une superficie totale de 2018 m² et pour un coût de 172 800€, ça, c'est l'affaire. 17, toujours concernant Lagourgue. L'affaire 18, toujours Lagourgue, il s'agit là d'une SCI NIROUDI. Donc, l'acquisition porte sur 461 m² pour un

montant de 37 000€. Toujours au projet échangeur Lagourgue, il s'agit là de Monsieur Philippe Jean Louis HOARAU donc lui, son terrain, c'est 251 m² pour un coût de 17 700€. Je ne sais pas si je suis arrivé au bout. Très bien, donc je reviens. À la 16, c'est entre 16 et 19. Monsieur SINARETTY voulait prendre la parole ?

Mr Alain SINARETTY :

- Oui Monsieur le Maire, effectivement ces rapports sont tout à fait louables s'agissant de la réalisation de l'échangeur de l'amélioration de l'échangeur Lagourgue. En fait, il s'agit de rajouter une bretelle, en l'occurrence une bretelle supplémentaire, celle qui va permettre à partir de Saint Benoît de rentrer dans la ville de Saint André par le chemin Lagourgue, mais pas la bretelle Ramassamy, c'est pas ça qui écrit dans les rapports. C'est quand on arrive de Saint Benoît, c'est de pouvoir rentrer dans la ville de Saint-André. Ces rapports sont malheureusement, je dirais arrivent avec 4 ans de retard, mais bon, vous allez me répondre qu'ils arrivent quand même, c'est bien en l'occurrence. La Région va faire la réalisation de ces travaux dont on ne connaît pas du coup, la programmation, peut-être que vous, vous avez l'information. vont permettre de soulager l'échangeur de la balance et donc très certainement d'améliorer aussi la circulation et la charge de circulation sur l'échangeur de la balance. Est-ce que vous avez des informations là encore en provenance de la Région où votre élu de la région sur l'échangeur nord cette fois, qui consiste quand on arrive de Saint Denis, Sainte Suzanne, de pouvoir rentrer dans la ville, toujours au droit de cet échangeur Lagourgue par le terrain, enfin la propriété si je puis dire, du SKAL ou de Ramasamy est ce que vous avez des informations à ce sujet ?

Mr le Maire :

- Oui effectivement, on a eu la semaine dernière une bilatérale avec Madame la Présidente, Huguette Bello de la Région. C'était une grosse réunion de travail avec l'ensemble des DGA et DGS qui portait sur nos projets parce que moi je voulais aussi que les collectivités comme la région par exemple prennent vraiment conscience de nos besoins. Comme j'ai dit à Madame la Présidente, moi je ne viens pas ici avec des projets fantaisistes. Je ne veux pas faire rêver les gens. Tout ce que j'ai présenté, sur lesquels on demande de l'argent, de nous aider, de nous accompagner, ce sont des projets qui sont utiles. Et donc, oui, sur le projet Lagourgue, dans le sens nord-est, les choses avancent. Un protocole a été signé. Après moi je ne sais pas du tout le calendrier là à l'heure qu'il est, mais je sais que le dossier administratif avance bien, c'est acté aussi par la Région qu'il y aura le un financement et je dois vous dire aussi dans le même temps puisqu'on parle de travaux, on a échangé aussi sur un autre dossier qui est très important, c'est le pont de Bois Rouge.

Donc on a eu l'autorisation de Monsieur Barreau, qui est le PDG de la société Adrien Béliet, ce n'était pas simple. Et il se trouve que oui, là aussi on aura les financements pour la réalisation de ce pont qui est essentiel, parce qu'il faut savoir que le pont bellay, aujourd'hui, c'est un pont qui nous coûte de l'argent pour le suivi, parce que il est très fragile, et si demain il arrive quelque chose à ce pont, moi, j'ai déjà dit on ne prendra pas le risque de faire passer des gros camions à longueur de journée dans Cambuston passant devant le collège. Donc on a intérêt à aller vite, vite, parce que aussi cette zone-là elle est assez stratégique. Donc ce pont il est aussi dans les tuyaux. Peut-être que Monsieur Tilliben Panon peut nous dire, nous donner d'autres éléments et d'autres précisions. Ce n'était pas à l'ordre du jour, mais c'est pour votre information.

Mr Tilliben PANON :

-Donc pour la mise en œuvre de ce projet de plus de 4 millions d'euros, donc, nous avons mobilisé les différents leviers pour réaliser un projet. Donc d'abord le volet foncier. Donc la discussion a été menée rondement par Monsieur Pékin avec le propriétaire. Donc les axes vont être signés d'ici la fin de l'année. Donc on a eu l'accord du propriétaire sur le volet réglementaire, donc déposé depuis décembre 2023 auprès de la DEAL. Donc on a eu le courrier la semaine dernière où on a le feu vert de la DEAL sur le volet réglementaire, donc pour réaliser l'ouvrage au niveau de la rivière. Sur le volet financier, un ouvrage financier à plus de 80% par le fonds européen. On a répondu à l'appel à projet de la région

l'année dernière ; Ensuite, sur la base de de ces différents leviers levés, on a lancé la consultation des entreprises, donc les offres, on a reçu des offres. Donc le bureau d'étude Artelia procède à l'analyse, au et on procédera à l'attribution du marché.

Monsieur le Maire :

- Très bien parce qu'on a fait le tour. Monsieur SINARETTY

Mr Alain SINARETTY :

- S'agissant du pont de Bois rouge, Monsieur le Maire, n'oubliez pas quand même d'en informer l'association qui gère le temple qui se trouve juste à côté pour créer une sorte de partenariat dans la gestion des travaux, de toute la circulation autour de cet édifice. Sinon, pour revenir au Conseil et les rapports du Conseil sur les rapports du numéro 16 à numéro 18 19, notre groupe émet évidemment un avis favorable.

Mr le Maire :

- Merci donc. Adopté à l'unanimité.

- l'affaire 20. Toujours dans le cadre de du NPNRU Centre-ville, la résidentialisation de l'opération des Cyprès, désaffectation et déclassement d'une partie des parcelles communales cadastrées AP 1075 et AP 1079. Madame Daisy Payet est-elle là ?

Mme Daisy PAYET :

- Là c'est juste dans le cadre de la résidentialisation de l'opération des Cyprès, on a prévu donc un échange de terrain avec la SIDR. Et donc pourquoi on fait la désaffectation et le déclassement. C'est que la partie où on doit échanger avec la SIDR c'est de la voirie publique. Donc du coup c'est du domaine public. Et donc on doit désaffecter et déclasser pour mettre dans le domaine privé avant de de pouvoir échanger avec la SDR. Donc c'est vraiment pour résidentialiser les opérations des Cyprès. On ferme en fin de compte. Ils veulent fermer pour avoir les parkings à l'intérieur.

Mr le Maire :

- Très bien, merci. Question, Monsieur barbe ?

Mr Ludovic BARBE :

- Oui donc ce type d'opération, si on l'a bien compris, a pour but d'améliorer l'espace de vie des locataires, grâce à un compromis entre la mairie et la SIDR. Ce type d'opération, est-ce qu'il serait possible, de de multiplier ce type d'opération vers d'autres bailleurs de la commune dans les mois à venir ? Je pense par exemple à la cité Lamarque puisque il y a 2 objectifs, l'amélioration des espaces de vie, la création peut être d'espaces végétalisés, de petits parcs de jeux, mais surtout la sécurisation des entrées et sorties de ces cités donc. Voilà, c'est juste une remarque par rapport à cela.

Mr le Maire :

- Merci. Alors c'est l'affaire 20. Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté donc à l'unanimité.

L'affaire 21 NPNRU toujours, c'est l'aménagement de la rue Victor Hugo, l'acquisition donc de la parcelle cadastrée AP 1442 alors la rue Victor Hugo. Donc on a projeté de de faire des travaux. Mais avant on voulait faire de l'acquisition d'une petite parcelle auprès de Monsieur Charles Célestin Jacques MARTIN qui nous permettra d'entreprendre les travaux dans de bonnes conditions. Dans le cadre de cet aménagement, la commune lui a fait une proposition d'acquisition au prix de 60 000€, c'est à dire 190,00€ du mètre carré. Y a t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité ?

L'affaire 22 est retirée de ce conseil. Et l'affaire 23 concerne Madame PAYET. Je crois que la 24 ainsi de suite. Donc 23 c'est crèche Bras des Chevrettes, changement de preneur de bail à construction.

Mme Daisy PAYET :

- Pour Bras des Chevrettes, c'est pareil, c'est juste un changement de nom pour le preneur du bail. La crèche existe déjà à Bras des Chevrettes. Donc ils ont demandé à faire un changement de nom parce que y a eu juste une modification du nom de de la société.

Mr le Maire :

- Très bien, merci. Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

L'affaire 24 des biens présumés sans maître et conventions de concours techniques 24 2024 2029 entre la commune et la Safer. Madame Payet ?

Mme Daisy PAYET :

- Pareil. C'est une convention. On a rencontré donc la Safer. Il nous avait proposé de nous accompagner pour mettre en place la procédure de biens sans maître sur le territoire de Saint André. Pour pouvoir mener à bien cette collaboration, on a besoin donc de signer, c'est précisé dans la délibération, une convention technique. Pour qu'effectivement, il puisse faire un diagnostic sur l'ensemble du territoire sur les biens supposés 100 M. Donc il y a plusieurs petites conditions effectivement dans la Convention, ça a été précisé, il y aura les éléments pour pouvoir définir. Quelle est la quelle si le bien et bien s'en mettre ou pas. Donc là c'est +1 diagnostic la première partie ça sera un diagnostic de l'ensemble des biens supposés sans maître.

Mr le Maire :

- Questions ?

Mr Ludovic BARBE :

- Si nous l'avons bien compris cette convention de la SAFER a pour but d'apporter plus de transparence par rapport à la maîtrise du foncier sur le territoire communal. La question que je me pose une fois que le diagnostic sera dressé avec la SAFER, est-ce que la mairie compte poursuivre le dialogue avec les familles Saintes-Andréennes ? Je prends l'exemple des familles qui seront en difficulté pour lesquelles par exemple des héritiers ne se sont pas acquittés de taxes foncières sur les 3 dernières années. Est-ce qu'on va leur donner une chance de pouvoir s'acquitter de cette taxe foncière ? Ou est-ce qu'il va y avoir un rapport de force qui va s'installer entre la collectivité et ces familles Saintes-Andréennes ? Parce qu'il y aura forcément des situations humaines très compliquées, très complexes dans le temps et. Très différentes aussi également, et c'est surtout par rapport à je pense que vous allez avoir plus d'une situation comme ça sur le territoire communal.

Mr le Maire :

- Il ne s'agit pas d'aller chasser les biens sans maîtres. Ces gens-là, ils sont là, ils occupent un terrain. Ce qu'on va faire, on va prospecter, on va aller chercher avec bien évidemment l'aide de la SAFER les biens qui sont abandonnés, les biens dont on ne connaît pas les propriétaires. On ne peut pas laisser ça dans cette situation-là. Quand on a su que la SAFER pouvait nous aider, nous accompagner, on s'est dit mais pourquoi pas, pourquoi pas si on peut mettre un peu d'ordre. Après moi je ne sais pas quel volume de biens sans maître, mais en tous les cas c'est une bonne démarche parce que hors de question d'aller pénaliser les gens qui sont à la limite même je vous dirais, quelqu'un serait sur un terrain, habite une maison même si le terrain n'est pas à elle. A la limite moi j'ai envie de vous dire ce n'est pas un problème, ce n'est pas notre problème là, c'est vraiment des biens qui sont abandonnés pourquoi pas ? C'est une bonne démarche alors.

Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté donc à l'unanimité.

L'affaire 25, c'est la réalisation de stationnement le long de l'Avenue île de France et là, il s'agit d'une convention commune-EPFR. La commune, vous savez bien, a identifié plusieurs parcelles nécessaires à la réalisation de stationnements le long de l'Avenue île de France et dans ce cadre a sollicité l'EPFR pour qu'il se porte acquéreur du bien, donc décrit ci-dessous, en vue de constituer une réserve foncière nécessaire à la mise en œuvre du projet poursuivi. Là, il s'agit donc d'un bien qui fait 562 m², sur lequel on va créer des parkings. Et on essaie à chaque fois qu'on a la possibilité d'acquérir tout le long puisqu'on va entreprendre des travaux de pont jusqu'à la 2*2 voies. Les travaux vont démarrer et on sait combien aujourd'hui c'est difficile dès lors qu'on construit une route. Les voitures tout de suite prennent possession des trottoirs et donc il faut quand on peut acheter, mais après il y a aussi le souci parce que là on était confronté à 2 petites choses, 2 parcelles sur lesquelles on avait mis une DIA, et il se trouve que il y avait des projets privés dessus et les personnes sont venues nous voir et nous ont dit qu'elles avaient déjà entrepris des négociations avec leurs banques que c'était leur projet de vie. Ce sont des petites parcelles.

On sait aussi que derrière il peut y avoir aussi d'autres personnes qui ont des vues. Il ne s'agit pas de grands terrains. Une famille est venu me voir pour me faire part qu'elle ne pouvait plus acheter parce que nous on a mis une préemption. Ben j'ai dit non, on verra. Moi je verrai avec Monsieur Pékin qui s'occupe un peu de ça. On est un petit peu confronté aussi à ça des fois. On achète quand on peut parce qu'on sait qu'on sera confronté à de gros problèmes sinon. Est-ce que vous avez vu la quantité de voitures en descendant ? Où les gens se garent sur les trottoirs. Comment faire ? J'ai vu sur la rue du 24 septembre jusqu'à la poste, toutes les voitures sont sur les trottoirs. On veut aller à la poste, il faut qu'on se gare à proximité de la poste. Et je vois, les personnes en fauteuil roulant ont des difficultés. Marcher ça n'a jamais fait de mal. Marcher un petit peu parce que il y a un parking de je ne sais combien de places à Lamarque. Il y en a un qui me dit 50, l'autre 80. Enfin bref, il y a des places de parking chemin Lebon ; il ne faut pas faire prendre des risques aussi aux gens qui sont en fauteuil roulant Parce que moi, j'ai vu la police municipale et là pour témoigner, j'ai vu la police municipale bloqué le chemin pour faire remonter un fauteuil roulant avec une personne dedans. Et vous pouvez aller voir tous les jours, c'est rempli de voitures parce que les gens veulent aller à la poste à côté. Pas de question là-dessus ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Permettez-moi de vous dire, on a des remarques, pas vraiment de questions. Vous allez donc pour créer de parking, etc, on ne conteste pas. Encore que là ce n'est pas forcément une zone stratégique, on a besoin vraiment de parking. Maintenant, la question qui se pose, c'est que vous, vous vous proposez d'acheter ce terrain à 270€ le m², en partant du principe que l'avis des domaines ne peut pas être sollicité dans ce cadre-là, puisque la surface est petite et que vous appuyez sur une déclaration d'intention d'aliéner. OK, sauf que 270€ le m² à côté de la Ravine sèche pour faire des parkings, ça me paraît excessif. Alors qu'on verra tout à l'heure, on vend des terrains stratégiques à des prix de 200€ le m², donc nous ne pouvons pas souscrire à ce prix de vente. Sauf si nous avons mal compris mais ça nous paraît excessif. On a envie de dire Monsieur le Maire vous achetez à un prix élevé et vous vendez à un prix bas, donc c'est pas bon.

Mr le Maire :

Ce sont les tarifs négociés par l'EPFR.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Oui, mais vous avez le droit de ne pas le valider, bien sûr.

Mr le Maire :

- Alors qui est contre ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- On est contre.

Monsieur le Maire :

- Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

L'affaire 26, développement économique vente... Ok, Monsieur PARVEDY va sortir donc le temps de cette délib. Vente d'une partie des parcelles communales cadastrées AS 11 68 et AS 1169. Il s'agit là d'un changement aussi, comme tout à l'heure, puisque la première vente avait été, c'est quelque chose qui est déjà passé en Conseil, qui avait été effectuée à Monsieur Philippe PARVEDY, qui nous avait sollicité par une délibération donc en date du 14 décembre 2023. Oui, le Conseil municipal a autorisé la vente des biens au profit de Monsieur Philippe PARVEDY. Toutefois, par un courrier en date du 3 septembre 2024, Monsieur Philippe PARVEDY informe la commune du changement de l'acquéreur.

En effet, pour des raisons de gestion, la vente sera établie au profit de la Société Civile Immobilière PARVEDY FAMILY. Donc, je vous demande de m'autoriser à procéder à la vente d'une partie des parcelles communales cadastrées que je viens de vous citer. Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur SINARETTY ?

Mr Alain SINARETTY :

- Monsieur le Maire, vous nous aviez fait tout à l'heure un exposé sur votre stratégie de gestion du foncier communal en disant qu'il s'agit de favoriser le développement économique. Vous étiez plutôt favorable à la vente plutôt que d'autres mécanismes juridiques qui existent, qui permettent aussi le développement économique, mais qui permettent surtout dans la durée longue la conservation du patrimoine communal, là en l'occurrence PARVEDY FAMILY, et c'est pour développer quoi comme activité économique ?

Mr le Maire :

- Je crois que c'est une société de peinture.

Mr Alain SINARETTY :

- Et c'est une SCI qui fait une activité de peinture, vous y croyez-vous ? Moi ce serait bien la première fois que je vois une chose pareille. Mais si vous l'avez vu et si vous y pensez ou si vous y croyez. Mais Ce n'est pas une SCI qui est une société civile immobilière, et vous connaissez c'est quoi l'objet d'une société civile immobilière ?

Mr le Maire :

- Non je ne connais pas. Mais vous allez m'apprendre. Moi je ne suis pas dans l'immobilier. Vous peut-être, moi non.

Mr Alain SINARETTY :

Ben voilà, ça veut dire par là, concrètement qu'il va faire de l'immobilier sur ce terrain. Ben en tout cas... après s'il le fait, attention, parce que ça, c'est dans le cadre d'une activité économique. Attention, moi je ne plaisanterai pas là-dessus. Mais manifestement, même dans votre réponse ce soir, il y a un peu d'incertitude parce que vous, vous ne savez pas de quelle activité économique il s'agit.

Mr le Maire :

- Y a pas de doute. Non, l'activité économique, je sais qu'il fait dans la peinture. Enfin je ne sais pas. l'étanchéité, je sais pas trop quoi. Toutes sortes de choses.

Mr Alain SINARETTY

- Ouais.

Mr le Maire :

- Mais lui, il a plus de place, il a besoin d'espace pour stocker tout son matériel, les camions, les camionnettes, le matériel, la peinture. Je n'en sais rien. C'était l'objet de sa demande de dire que lui

actuellement, il est en location, là où il stocke tout son matériel, et donc il veut lui investir pour pouvoir demain ne plus payer indéfiniment des loyers et investir.

Mr Alain SINARETTY :

- Ça, c'était le premier volet de la question. Le 2nd volet concerne cette affaire de surface à parfaire. En fait, la collectivité va vendre une parcelle dont la surface cédée, ce soir n'est pas connue.

Mr le Maire :

- Comment ça ? Madame Adélaïde CERVEAU va vous répondre.

Mme Adélaïde CERVEAUX :

- Bonsoir à tous. En fait, dans le cadre d'une vente généralement, un propriétaire doit obligatoirement, par un document d'arpentage réalisé par un géomètre, parfaire effectivement la surface. A l'heure actuelle certainement, c'est qu'ils se sont positionnés sur le relevé cadastral qui dit que vous avez une surface arpentée et une surface cadastrée. Peut-être que, à l'heure actuelle, il y a à peu près 2000 m², mais c'est une obligation aussi en même temps. C'est pour protéger le vendeur qu'il y aura une condition suspensive dans le compromis pour dire qu'un géomètre va effectivement réaliser un document d'arpentage, ça peut être fait pendant le compromis. Les bornes seront fixées définitivement. Toutes les parties, surtout l'acquéreur, vont venir vérifier. Et je vais vous répondre sur la question de la SCI. C'est certainement, je dirais un montage aussi peut être patrimonial. Je pense que ce Monsieur doit avoir des enfants, d'où la SCI FAMILY PARVEDY. Et vous pensez bien que les frais et les taxations de transmission de donation ça a un certain coût. Et tout ça quand on est chef d'entreprise on le prépare. Donc s'il fait une SCI, je pense aussi que la société va être tout simplement locataire, il y aura un contrat de location là-dessus et ça je pense pas que, enfin je ne vous apprend rien, vous connaissez des ficelles, donc voilà. Mais au moins j'aurais donné une petite explication à tout le monde concernant le document d'arpentage qui sera fait par le Géomètre. Et je ne veux pas m'avancer pour la SCI FAMILY mais moi ça me semble logique de faire un montage comme ça. Voilà.

Mr le Maire :

- Merci. Alors d'autres interventions, oui ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

-Oui, oui, Monsieur le Maire, merci. Ecoutez, moi aussi je m'interroge, comme mon collègue Monsieur SINARETTY. D'abord pour reprendre un peu ce que j'ai dit tout à l'heure sur le précédent rapport, on est dans la même configuration pour ce point-là. On a déjà délibéré pour vendre le terrain à Monsieur Philippe PARVEDY en personne le 14 décembre 2023. À l'époque nous avons voté contre également.

Le rapport est passé et aujourd'hui vous proposez de le vendre à la, enfin c'est Monsieur PARVEDY, ce n'est pas vous, et vous agréez la demande de Monsieur PARVEDY de vendre à la SCI PARVEDY FAMILY. Je m'interroge aussi comme Monsieur Alain SINARETTY, sur ce point, je ne suis pas un spécialiste non plus, mais la Société Civile Immobilière, tout le monde connaît plus ou moins et quand je tape, parce que maintenant il suffit de taper sur internet et on regarde, l'activité principale de la SCI FAMILY PARVEDY. L'acquisition en état de futur achèvement, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, on ne parle pas de société de peinture, donc voilà, l'objet ce n'est pas pour faire la peinture. Enfin c'est en tout cas ce qui était dit, mais il y a une incohérence par rapport à la SCI. En tout cas c'est notre interprétation. D'autre part, après avoir accordé une diminution du prix de 10% par rapport au prix des domaines, vous accordez à Monsieur Philippe PARVEDY un 2ème avantage financier qui consiste à ne pas payer les frais notariés pour justement le transfert qu'il aurait pu faire à la SCI PARVEDY FAMILY de ce terrain-là. Donc c'est un double avantage. Troisièmement, on s'interroge sur l'objet même de la SCI. Quatrièmement, on constate que vous vendez sur des parcelles cadastrales identiques, pratiquement AS 1168P et 1168 1169P. En tout cas des terrains

qui ont la même adresse actuellement, 1251 chemin Lefaguyès. Vous vendez 2 terrains de 2000 m² à la même adresse. À la SCI PARVEDY FAMILY affaire 26 et un à SOCOGEL affaire 28. J'ai relu, je me suis dit peut être que je me trompe. Adresse identique, surface identique et pour Monsieur PARVEDY vous avez 10% de réduction et pour SOCOGEL, vous n'avez pas 10 %.

En plus c'est 2 450 000, ce qui paraît un peu bizarre parce que pour un vous faites la réduction, moins 10%. Vous faites un transfert d'un terrain à une SCI, l'autre terrain vous vendez une entreprise. Et puis moi je vous dis les choses clairement. C'est pour justement vous éclairer. Éclairer tous les membres de cette Assemblée qui vont prendre la responsabilité de voter aujourd'hui. Bon si Monsieur Georges est sorti, c'est que c'est son frère aussi. Donc il y a un certain nombre d'éléments demain qui pourrait, mis bout à bout, poser question aujourd'hui. Donc pas du tout. Moi je ne dis pas ça, je ne parle pas d'entente ou je ne dis pas derrière. Je vous dis aujourd'hui on est en Conseil municipal sans esprit de polémique, je vous évoque les faits. Les avantages qui pourraient être considérés donnés à Monsieur PARVEDY et les conséquences qu'il pourrait y avoir. Attention, ne faites pas ça, voilà ce que je vous dis. Juste une explication sur l'apparente contradiction, pure coïncidence que les deux dossiers passent en même temps, mais au-delà de cela, c'est que dans les achats et les ventes, ce soir on a bien vu qu'il y a beaucoup d'achats et beaucoup de ventes, il y a toujours des négociations. Et en l'espèce, il s'avère que cette société civile où Monsieur PARVEDY a pu négocier pour avoir les 10 %, ce que la réglementation permet, et l'autre SOCOGEL, n'a pas négocié ces 10 %. Donc on est là dans des processus qui sont de pures négociations, puisqu'il s'agit de terrains purement privés. Je finis juste, après je vous laisse parler et j'arrête.

L'ensemble du terrain stratégique, là, hein ? On a un terrain stratégique, on est à chemin Lefaguyès sur une zone donnant directement dans la zone de Champ-Borne qui a une forte valeur ajoutée. L'ensemble des parcelles en question-là correspondent à 8000 m². Là vous vous vendez 2000 m² à l'un à la SCI, et 2000 m² à SOCOGEL, ça fait 4000 m². C'est dans un souci de transparence parce qu'aujourd'hui le foncier, comme vous dites, le foncier économique est très demandé aujourd'hui et Saint André n'a pas d'offre à apporter actuellement. Eh bien, dans un souci de transparence, il aurait été normal, naturel de faire en sorte de lancer un appel à candidature sur l'ensemble des surfaces concernées. Donc il y a un contexte lié à l'affaire PARVEDY, ce que j'appelle l'affaire PARVEDY, et il y a aussi ce manque de transparence générale sur l'ensemble des terrains de cette zone-là qui font qu'aujourd'hui, nous on est contre.

Mr le Maire :

- Bien alors sachez quand même que ce terrain, 8000 m² est resté en friche. Parce que, à une autre époque, j'étais 1^{er} adjoint, il se trouve qu'on avait projeté de faire un centre funéraire. Malheureusement, on perd les élections et on arrache, on jette les premières pierres posées et on abandonne le projet. Pour acheter une maison en centre-ville, pas du tout adaptée. On a dû s'arracher les cheveux pour transformer cette maison qu'on a dû payer 1 million je ne sais trop quoi pour en faire une maison funéraire. Le terrain de 8000 m² dont Monsieur VIRAPOULLE parle, il est resté en friche, totalement en friche pendant toute la durée de la mandature et on n'a pas trouvé bon de se dire quelle est la situation économique de Saint André, combien y-a-t'il de chômeurs à Saint André, combien y-a-t'il de gens qui veulent travailler ? Et moi j'entends ça quand les gens viennent me voir. Quand Monsieur PARVEDY est venu nous voir, il nous a dit, lui, il a tant d'emplois. Mais je suis en location. Je suis coincé, je ne peux plus évoluer. Moi je ne regarde pas les chefs d'entreprise qui réussissent avec des gros yeux. Je ne compte pas l'argent des autres. Moi je suis fier quand un réunionnais avance, quand un réunionnais embauche des gens, quand un réunionnais il crée de l'emploi. Et bien c'est le cas de Monsieur PARVEDY aujourd'hui, bien qu'il soit le frère de l'autre, moi ça m'est égal. Il est venu, il m'a expliqué sa situation. Qu'il crée de l'emploi, qu'il n'a pas de terrain, qu'il souhaite acquérir, qu'est-ce que je fais ? Pardon ? Non des terrains d'entreprise. Ah c'est que vous suivez bien les affaires des autres. Non mais moi je moi je ne sais pas tout ça mais en tous les cas il a besoin de foncier si vous vous dites qu'il a, qu'il en a, et bien vous n'avez qu'à interpeller je ne sais qui pour contester cette délibération.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Alors là, je ne sais pas.

Mr le Maire :

- Oui bien sûr, il faut le faire ça.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Je ne le manquerai pas. Il n'y a pas de souci là-dessus, rassurez-vous, si vous aviez une inquiétude là-dessus ou une interrogation y en n'a plus. C'est pour ça que j'ai préféré dire les choses devant clairement avant de lancer les choses.

Mr le Maire :

- Voilà donc pour tout vous dire. Et SOCOGEL, c'est pareil, c'est une personne qu'on ne connaît pas et qui vient nous voir. Une personne que j'ai en face de moi, une personne qui entreprend et qui crée des emplois, je dis banco plutôt que de laisser en friche. Et c'est ça la différence entre vous et moi. Et si vous voulez porter plainte contre ça, c'est bien, c'est bien. Au moins on sera égalité. Parce que moi j'ai fait condamner votre papa à 10 ans d'inéligibilité.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Je ne sais pas si c'est bien ou si ce n'est pas bien, mais ça sera fait. Oui mais vous ne perdez rien pour attendre. Ne vous inquiétez pas, vous ne perdez rien pour attendre.

Mr le Maire :

- Au moins, nous, on va faire un match nul.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Il n'y aura pas de match nul. Parce que ce que vous aurez sera à mon avis bien supérieur. Mais nous verrons. Je ne suis pas juge, on n'est pas au tribunal mais en tout cas-là dessus on ne laissera pas passer, comme sur beaucoup d'autres choses.

Mr le Maire :

- On ne peut laisser passer, parce que la pilule de 10 ans d'inéligibilité, 2 ans de prison avec sursis, 50 000 euros d'amende dont il ne paye pas 1 euro.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Faites diversion, nous ne sommes pas au tribunal aujourd'hui. Faites diversion, cachez vos propres fautes. Vous n'avez aucune justification concrète à nous apporter pour les cadeaux apportés à votre ami Philippe PARVEDY aujourd'hui, voilà la réalité.

Mr le Maire :

- Mais je ne connais pas Philippe, mon ami Philippe, pardon.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Vous ne le connaissez pas ? Vous mangez ensemble, vous ne le connaissez pas ?

Mr le Maire :

- Bien je mange chez beaucoup de monde.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Ne dites pas que vous ne le connaissez pas ?

Mr le Maire :

- Mais on m'invite partout aujourd'hui.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE

- Donc vous le connaissez alors ?

Mr le Maire :

Bon, si vous dites qu'il est venu me voir.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Peut-être que vous avez mangé ensemble. Vous ne vous rappelez plus de son nom, comme tout à l'heure, vous ne vous rappelez plus du rapport ?

Mr le Maire :

- S'il est venu me voir, c'est que je le connais. Mais vous, vous avez un problème avec les gens qui réussissent.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Ah non, je n'ai aucun problème.

Mr le Maire :

- Vous avez un problème avec les gens qui réussissent, les gens qui performant. O a envie de dire, vous, vous auriez peut être voulu que vous soyez le seul dans une catégorie et que les autres sont à vos pieds. Non, Monsieur PARVEDY, c'est un chef d'entreprise qui réussit. Ne soyez pas jaloux, soyez fiers, ce sont des compatriotes, ce sont des Saint-Andréens. Il faut être fier d'un petit gars la cour, il lève la tête même, il marche, il réussit. Ça, c'est à moi. Mais on est fier de ça. Et quand je vois la quantité d'emplois qu'il va créer, moi je dis : allez-y, créez encore d'autres emplois et ce n'est pas son argent qui me gêne. C'est parce que moi je mange à ma faim. Je n'ai pas besoin l'argent de qui que ce soit. Donc voilà, moi je suis fier de ça Monsieur. Et donc si vous avez un problème avec cette délibération, faites ce que vous avez à faire. En tous les cas, nous, on est dans nos clous. Qui souhaite aujourd'hui encore intervenir là-dessus ?

Mr Alain SINARETTY :

- Moi, Monsieur le Maire.

Mr le Maire :

- Oui...

- Mr Alain SINARETTY :

- Sur le plan stratégique de votre gestion de l'immobilier communal, nous sommes tous d'accord sur la réussite des entreprises Saint Andréennes, mais dans ce cas-là, au PLU de la ville, il y a une zone d'activité à la cressonnière. Pourquoi vous ne la développez pas davantage afin de permettre justement l'implantation de ces entreprises dans ces zones-là, plutôt que de brader du terrain constructible classé en U, donc constructible en centre-ville, presque en zone en tout cas constructible de Champ-Borne en zone aménageable. Ce serait bien mieux et à ce moment-là nous ne pourrions que vous encourager à développer ces zones d'activité. Vous allez me dire que c'est de la compétence de la CIREST, de ceci, de cela. D'accord, mais vous êtes vice-président de la CIREST. Il vous appartient d'intervenir auprès de ses services et d'obtenir les contributions nécessaires, en tout cas l'énergie nécessaire pour faire avancer ce dossier de développement de zones activités.

Mr le Maire :

- Vous faites la question et la réponse. Très bien. Alors, on n'a pas du tout la même vision du développement économique. Lorsque vous choisissez un morceau de terrain appartenant au Consort Nourby, etc, c'est ça la zone d'activité économique ? On n'a pas la même vision parce que c'est un terrain qui est enclavé, où il y a beaucoup d'habitations autour et on voudrait développer l'industrie, développer l'artisanat, ramener des entreprises qui vont apporter des nuisances. Moi je dis, cette zone, on a reçu des personnes qui étaient en lien aussi avec le Consort NOURBY pour développer des choses mais pas ses activités. Ce n'est pas une activité économique au sens économique, nuisance, camion, déplacement. À l'inverse, moi je me suis cassé la tête pour dire mais comment peut-on, quelle vision on a, de placer, quand on regarde vu d'en haut, cette zone d'activité économique ? Tout autour est urbanisé. Et donc qu'est-ce qu'on projette nous aujourd'hui sur la zone un petit peu à proximité de Bois Rouge ? On projette là dans la révision de notre PLU d'obtenir à peu près 17 hectares pour faire une zone d'activité économique qui sera en lien direct avec l'axe de Bois Rouge et le nouveau pont et qui mènerait directement sur les 2*2. Et donc zone d'activité économique dans le bas de la Cressonnière, ça impliquerait des rotations de camions en longueur de journée qui traverseraient des quartiers, des écoles, ... Mais vous, vous n'avez pas vu tout ça ?

Mr Alain SINARETTY :

- Vous permettez, Monsieur Bédier ?

Mr le Maire :

- Oui, bien sûr.

Mr Alain SINARETTY :

- Est-ce que selon vous, à votre connaissance, il existe une zone d'activité à Ravine Creuse ? La réponse, c'est oui, c'est la reconversion de l'ancienne usine de Ravine creuse et les 2 zones seraient contiguës si vous l'aviez réalisé. Ensuite, la réalisation de la bretelle de la Cressonnière que vous n'avez pas réalisée, mais que vous avez inaugurée, tant mieux pour vous.

Mr le Maire :

- C'est vous qui l'avez réalisé ?

Mr Alain SINARETTY :

- Absolument.

Mr le Maire :

- C'est Monsieur SINARETTY ?

Mr Alain SINARETTY :

- C'est la région. C'est la région qui l'a réalisée. Non, ce n'est pas Monsieur SINARETTY. Monsieur SINARETTY était un simple conseiller municipal. Il ne réalise rien du tout lui.

Mais par contre, cette bretelle de la Cressonnière, qui permettait à la 2 x 2 voies, aurait justement été le maillon qui manque dans votre raisonnement. Parce que votre raisonnement il est biaisé et ne tient pas compte de tous les éléments qui aujourd'hui d'ailleurs existent. Cette zone d'activité aurait permis d'accueillir des entreprises, celle-là ou d'autres peu importe, avec des camions ou sans camion, peu importe, mais qui aurait surtout permis d'éviter de brader le patrimoine communal comme vous le patrimoine immobilier communal comme malheureusement, vous le faites depuis une dizaine de rapports maintenant, depuis ce soir.

Mr le Maire :

- OK, très bien, c'est votre vision de l'aménagement et moi j'ai la mienne et il y aura un moment où les Saint Andréens diront si BEDIER a tort, si BEDIER a raison. Moi je pense que ce moment se rapproche. Vous avez l'air d'être très confiant.

Mr Alain SINARETTY :

- Je suis content pour vous.

Mr le Maire :

Moi je dis que sereinement, on a posé des projets, des bases, des visions. À un moment donné, les gens diront : qui a raison, qui a tort, qui veut continuer à avancer, qui veut revenir en arrière ? C'est ça la démocratie. Et c'est ça l'objet aussi. Eh bien de respecter aussi un peu ce que ce que fait autre quand il est en responsabilité, de ne pas à chaque fois nous donner des leçons sur l'aménagement, sur la gestion, sur tout ça, il y a un moment où on cause. Et ce moment-là, il va arriver. Vous dites ? Si je ne suis pas bien, mon équipe n'est pas bien. Eh bien on se plie, on rentre chez soi. Moi je ne suis pas né là-dedans, je ne suis pas né avec un petit biberon dans ma bouche, moi. Je connais ce qu'est la vie, je n'ai pas été transporté, bercé dans la politique. Mais à un moment donné, j'étais un citoyen engagé. Je voulais mener des combats et notamment pour toutes ces personnes qu'on n'a pas respecté parce qu'on les a payées avec des lance-pierre pendant 43 ans. Eh bien moi, j'ai mis 10 millions sur ce petit personnel et je suis fier, Monsieur, en 2026, on me dit, Monsieur Bédier nous vous remercions et bien je rentre la case mais je peux dire que tout ce que j'ai fait, je l'ai fait avec fierté. Tout ce que j'ai fait va dans le bon sens parce que c'est toujours dans le respect des autres. Ça c'est ma conviction et je vais continuer comme ça tant que je serai debout. Mais je ne fais pas la politique pour de l'argent. On a voulu m'expliquer comment fonctionnent les marchés publics. Je leur ai dit comment ça fonctionne. Ils m'ont dit qu'il y a un marché qui fait tant de millions, mettons celui qui gagne, on fait le marché, après on fait un avenant 200, 150 000 euros. 50 pour moi. Ah ouais, c'est à moi qu'on dit ça ? Peut-être qu'on l'a fait avec les autres, mais avec moi on ne fait pas ça. Moi je sais ce que je fais. Mon engagement, on peut le croire ou pas, je fais des choses avec une équipe. Si vous pouvez me citer un projet aujourd'hui qui va dans le mauvais sens, ce sera de la mauvaise foi. Mais cette affaire là-dessus, si nous n'attendons que Mr PARVEDY, parce qu'il est le frère de l'autre, parce que...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Pas simplement ça. Y a d'autres arguments que j'ai évoqués. Non, mais ça on va évoquer devant la justice. Oui, j'ai évoqué devant vous la question de justice, pas justice municipale, on débat et après je vous donne les arguments objectifs qui peuvent faire l'objet d'un contentieux.

Mr le Maire :

- Qui est contre cette délibération ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Forcément, nous sommes contre, évidemment, évidemment, et j'attire l'attention de la responsabilité de chacun des élus qui votent aujourd'hui sur les conséquences de ce vote. Merci.

Mr le Maire :

- D'accord. Très bien. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité ? On était sur l'affaire 26.

L'affaire 27, projet économique, vente de la parcelle communale cadastrée AV 630 tram modification, c'est juste une modification du prix de vente. Ah, il faut rappeler Georges. On t'a oublié Georges. Alors l'affaire 27 c'est projet économique vente de la parcelle communale, mais là c'est une modification du prix de vente. C'était une affaire qui était déjà passée et il se trouve qu'il y a une différence dans le montant de la cession. C'est 73 800 et non 73 912 50. C'était juste une modification. Qui est contre ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Nous sommes contre.

Mr le Maire :

- Contre donc. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

L'affaire 28 : Terrain Lefaguyès, développement économique, vente à SOCOGEL. Donc c'est les mêmes conditions que tout à l'heure. Un de plus qui fait une acquisition et qui créera de l'emploi à Saint André.

Mr Ludovic BARBE :

- Oui merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Donc juste 1, 2 questions. La 1^{ère}, la société SARL SOCOGEL existe apparemment depuis 4 ans selon ce numéro de Siret, donc la première, Quel est le projet de de commerce qui est prévu en implantation dans le cadre de cette acquisition foncière ? Qu'est-ce qu'il compte développer comme commerce ? Et ensuite la 2^{ème} question concernant les voiries d'accès, est ce que ces voiries d'accès au terrain qui propose la vente existent déjà ou est ce qu'elles sont à créer dans le futur ?

Mme Daisy PAYET :

Alors sur les activités, effectivement c'est une société qui commercialise différents produits donc ça va être essentiellement des entrepôts qui seront faits par pour cette entreprise c'est la 1^{ère} question, Le 2^{ème} point portait donc les voies. Alors effectivement le partage tel qu'il est fait, enfin la partition qui est faite à l'intérieur pour les différentes parcelles permet à ce que toutes les entreprises aient un accès directement à la voie à chemin Lefaguyès.

Mr le Maire :

- Merci donc on passe au vote qui est contre ?

Mr Ludovic BARBE :

- Excusez-moi, quand vous parlez d'entrepôt, vous n'avez pas d'autres informations beaucoup plus précises ?

Mr le Maire :

- Moi je vous dis ce sont des personnes qui s'installent, des chefs d'entreprise qui vont créer de l'emploi. Je préfère encore vendre des terrains plutôt que d'avoir du foncier communal squatté partout. Vous savez, ça existe du foncier communal squatté. Ça ne rapporte rien à la commune. Je préfère donc vendre à des chefs d'entreprise qui créent des emplois. Parce que pour moi, quand on crée un emploi, c'est une famille entière qui vit. Ce n'est pas une personne, c'est une famille. On va laisser les gens squatter ? Ce n'est pas dans cette optique-là qu'on doit voir les choses.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- On a une opinion qui nous permet d'intervenir rapidement parce qu'on a déjà bien débattu. Pour nous, c'est une zone stratégique. Vous considérez que ça n'a pas de valeur ce terrain-là ; nous on considère que ça a une vraie valeur. C'est vrai que ce terrain n'était pas utilisé. Ce n'est pas une raison pour le brader comme vous les faites. Ce n'est pas une raison, moins 10% et puis vous vous acquittez des frais notariés. Bien moi j'appelle ça brader.

Vous ne connaissez même pas. Vous vendez une SCI qui n'a pas l'objet de peinture, vous n'inscrivez même pas dans le rapport l'activité de l'entreprise, ça j'appelle un cadeau fait, voilà, je l'assume.

Mr le Maire :

- Ce n'est pas bradé, c'est vendu. Très bien. De toute façon quoi qu'il en soit les frais de notaire ils ne rentrent pas dans la poche de la commune, c'est le notaire qui encaisse. Et donc si vous n'êtes pas content que Monsieur bénéficie...

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Mais c'est des économies que vous faites faire à cette personne qui a déjà eu 10 %. Voilà, bravo, merci. Il va vous dire merci.

Mr le Maire :

Alors, on a dit, vous votez contre, c'est ça. Concernant SOCOGEL, qui s'abstient ? Adopté à la majorité. L'affaire 29, c'est Madame Payet. C'est le centre de dialyse bail emphytéotique liant la commune de Saint André et l'ASDR.

Mme Daisy PAYET :

Dans ce rapport donc, c'est un bail emphytéotique qui existait entre la commune et l'ASDR qui est le centre de dialyse de la Réunion. Ce bail s'est terminé le 1^{er} octobre 2024.

Il était stipulé dans les clauses qu'on ne pouvait pas renouveler donc il fallait absolument passer par un nouveau bail. Aujourd'hui dans ce rapport c'est de réaliser le nouveau bail aux mêmes conditions que le précédent, c'est à dire 18 ans. Est-ce que vous avez besoin d'autres informations ? En tout cas, on repart sur un bail de 18 ans avec un loyer annuel de 6. 960€.

Mr le Maire :

- Très bien. Ok. Qui souhaite intervenir sinon on passe au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- On est pour bien évidemment.

Mr le Maire :

- Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. L'affaire 30, c'est une opération d'aménagement ZAC Cressonnière, signature de la cession par la SIDR à la SCCV Rivière du Mât, de la parcelle BE 1581. C'est toujours Madame Payet ?

Mme Daisy PAYET :

- Donc là on complète une délibération qui était passée auparavant. Il y a une parcelle qui a été omise lors de la DIA par le notaire, donc on rajoute la vente de cette parcelle à la SCCV. On avait une un traité de concession avec la SIDR. Il est expiré depuis le 30 mai 2021. Donc c'est pour ça qu'aujourd'hui on est obligé de passer cette affaire au Conseil municipal pour donner l'autorisation à la SIDR de continuer cette vente qui avait déjà été entamée, voilà.

Mr le Maire :

- Très bien, pas d'intervention, on passe au vote. Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. L'affaire 31 action cœur de ville du centre-ville de Saint André, avenant numéro 2 à la convention-cadre donc Monsieur LAM YAM Mathieu, si tu veux bien.

Mr Mathieu LAM YAM :

- Depuis le 15 janvier 2019, la ville de Saint André est engagée dans ce programme national action cœur de ville. Il y a eu un premier avenant en 2021 avec un programme d'action. Donc cet avenant numéro 2 fait suite à la déclaration du président de la République de pouvoir poursuivre ce dispositif du programme national jusqu'en 2026. Il s'agit principalement de renouveler l'engagement de la collectivité sur ce programme national jusqu'à 2026 et par la même occasion de confirmer les secteurs d'intervention et de compléter le programme d'action avec quelques actions supplémentaires, des actions avec la CIREST entre autres.

Mr le Maire :

- Oui, très bien, merci. Alors pas d'intervention, qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. L'affaire 32, on a déjà vu en début de séance. L'affaire 33 toujours NPNRU centre-ville, c'est toujours Mathieu donc acquisition des lots 102 et 1001 bâtiments A de la résidence du centre commercial.

Mr Mathieu LAM YAM :

- Il s'agit de 2 lots de du bâtiment A Qde la résidence centre commercial qui appartiennent au couple Gervais Daniel Joseph CHECKOURI et son épouse, Madame Pumba, Vay Tankanamoto. Donc le premier lot 102 est situé en rez-de-chaussée. Il s'agit d'un local commercial qui est actuellement en location. Donc plus précisément, il s'agit d'un local qui est situé en façade sur la rue de la République. Le locataire, c'est l'enseigne Chihuahua. Et l'autre lot est situé à l'étage, donc c'est un lot d'habitations. C'est un logement de type F 4 qui fait l'objet d'un bail d'habitation. Les 2 lots ont été évalués par France domaine pour le 1^{er} à hauteur de 217 300,00€, le 2^{ème} à hauteur de 143 200€. Donc on a négocié avec les propriétaires depuis plusieurs années maintenant, leur la prétention initiale était à hauteur de 450 000€, nous sommes parvenus à un accord à hauteur de 415 000€, soit 15,12% au-dessus de l'avis des domaines. Les arguments qui ont été avancés pour pouvoir pour aller au-delà de l'avis des domaines, c'est d'une part, la localisation du local commercial qui est en première façade sur la rue de la République. Et pour le logement, des travaux de rénovation importants qui ont été réalisés récemment dans ce local. Donc le carrelage a été refait, l'équipement sanitaire, toiture. Donc il est proposé de faire l'acquisition de ces 2 biens à hauteur de 415 000€.

Mr le Maire :

- Très bien, merci Mathieu. Alors ? Qui est contre ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLE :

- Nous estimons que cette demande soit justifiée, c'est à dire que nous sommes dans une situation où on a un positionnement stratégique. Vous achetez à un prix qui nous paraît être juste, donc nous voterons pour, mais nous regrettons que lorsque vous achetez, vous achetez à un prix réel et vous vendez à un prix sous-évalué, à savoir le terrain de 7000, m² vendu au prix de domaine sans revalorisation.

Mr le Maire :

- Très bien. Alors, qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. L'affaire suivante, toujours Mathieu, affaire 34, c'est la ZAC Fayard. Approbation du crack 2023.

Mr Mathieu LAM YAM :

- Oui, donc pour rappel, la ZAC Fayard a fait l'objet d'une concession d'aménagement entre la ville de Saint-André et la SEDRE depuis le 27 juillet 2000. Donc ça fait plus de 24 ans que cette concession existe. Dans les obligations de ce contrat de concession, il y a ce qu'on appelle un compte rendu d'activité qui doit être présenté au Conseil municipal chaque année, donc pour l'exercice de l'année 2023, des dépenses de nettoyage de parcelles principalement ont été réalisées par le concessionnaire. Et en recette, c'est la colonisation des dernières parcelles libres du lotissement Cent Gaulettes. Donc il restait 2 parcelles à commercialiser en prévision de reste à réaliser. Il y a encore des frais de taxe foncière, des honoraires de maîtrise d'œuvre, la rémunération du concessionnaire, plus précisément il s'agit des rémunérations de liquidation et de clôture et des frais d'agence pour la vente des lots restants et en recette ce qui est attendu c'est la vente d'une parcelle, dont le n° 35 sur le lotissement. La cession des biens de retour et de reprise puisque y a une parcelle qui n'est qui est resté sans accord de vente en fin 2023. Donc au final, en comparaison avec le crack de l'année précédente approuvé de 2022, on passe d'un montant de dépenses de 21 039 450€ à 21 013 637€ donc, soit une diminution de 25 813.

Globalement on est toujours sur une faible variation, donc 25 000€ entre le bilan précédent et le bilan aujourd'hui présenté. Et plus en détail, entre les sessions de terrain, il y a une bascule de cession qui rentre dans les de la collectivité. 78000€ en cession de terrain, puisque c'est le dernier lot qui est resté

invenu, qui rentrera dans le patrimoine de la ville au moment de la rétrocession des biens de reprise et en échange la ville cède ce dernier lot par la suite donc qui permettrait de compenser une grande partie de la participation communale restante à hauteur de 52 240€. Voilà et pour finir, la trésorerie de l'opération est positive à au 31 décembre. 2023, sans générer de frais financiers.

Mr le Maire :

- Très bien sur l'affaire 34. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté donc à l'unanimité.
L'affaire 35 ZAC Porte des Salazes. Approbation du protocole de clôture arrêté au 15 octobre 2021.

Mr Mathieu LAM YAM :

- Oui donc ZAC Porte des Salazes, c'est également une opération en concession d'aménagement qui date des mêmes périodes que la ZAC Fayard. Là, en l'occurrence, il s'agit d'une concession qui a été signée avec la SEMAC le 21 février 2000, donc ça fait également près de 24 ans que cette opération existe donc avec un programme d'aménagement qui a consisté essentiellement à réaliser des aménagements de voirie. Pour pouvoir viabiliser plusieurs lots à bâtir, un programme de construction de 393 logements comprenant à la fois des lots libres donc 65 parcelles, 34 LES, des collectifs sociaux au nombre de 233, 11 maisons de ville 14 PTZ et 36 logements collectifs en VEFA ainsi que des équipements publics pour pouvoir faire fonctionner ce bout de quartier. Donc il y a eu la construction de l'école Ary Payet, la crèche Babyland et le lycée Mahatma et gymnase qui ont été réalisés hors cadre de la ZAC. Donc la SEMAC a procédé à un bilan de clôture, ce qui est prévu dans le cadre de son contrat de concession. Ce bilan de clôture, arrêté au 15 octobre 2020, avait été approuvé le 7 avril 2021. Par la suite, la SEMAC a actualisé son bilan avec un arrêt des comptes au 15 octobre 2021. Et donc, ce qui est précisé aujourd'hui, c'est ce qui a évolué entre le bilan arrêté au 15 octobre 2020 et le 15 octobre 2021. Donc en global le bilan de clôture qui est présenté au 15 octobre 2021, nous sommes sur un bilan à 10 403 950,63€, 25 000€ de reste à réaliser et 100 138,60€ de recettes qui restent à réaliser. Donc pour expliquer ces 2 montants en dépenses, il s'agit des frais de notaire pour les rétrocessions des biens à la collectivité. Donc il s'agit des voies et espaces publics qui ont été réalisés dans le cadre de cette ZAC. Et en recette, un montant de 100 138,60€ qui se décompose en 67 115,20€ de cession de biens de reprise de la collectivité. Donc il reste là aussi comme sur l'opération de la ZAC Fayard, une parcelle à bâtir qui n'a pas pu être commercialisée dans le cadre du contrat de concession et qui feront partie des biens de reprise à la collectivité à charge de la ville de pouvoir le céder par la suite à un particulier pour réaliser une construction individuelle. Et 33 023,40€ de participation de la collectivité à l'équilibre d'exploitation. C'est ce qui est proposé au Conseil municipal de valider, ainsi que d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition des biens de reprise, d'approuver le montant de la participation communale et d'autoriser le Maire à signer le protocole de Clôture.

Mr le Maire :

- Merci, merci Mathieu pour toutes ces explications. Qui est contre, qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.
L'affaire 36, il s'agit là d'un appel à projet pour la réalisation d'hôtels sur le site du colosse. C'est Monsieur Tiliben PANON qui va nous présenter ça. Alors quand on dit hôtel, c'est un grand mot. C'est vraiment là des écolodges puisqu'il faut vraiment que la personne qui soit retenue nous présente un projet qui correspond vraiment à l'environnement. Mais en tous les cas, Monsieur Tiliben PANON vous expliquera un petit peu, peut être sans doute mieux que moi.

Mr Tiliben PANON :

- Juste rappeler le contexte dans lequel s'inscrit l'appel à projet. Donc nous sommes sur le site du colosse, sur une zone de plus de 50 chambres. La programmation du développement de la zone du site comprend 3 zones et une zone de loisirs famille, une zone de nature et une zone de tourisme sur la zone loisirs famille. Donc nous sommes sur le site actuel qui est déjà développé avec les équipements de foot cowt et les aires de jeux, le skatepark. Sur la zone nature donc qui est confiée à en délégation de service public à la SEOR, donc la négociation est engagée avec la SEOR. Nous souhaitons accueillir d'abord le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie. C'est une superficie de 3 hectares. Le dossier est engagé et acté

avec la Région, avec un démarrage de travaux en 2026 sur la partie de la maison de la nature, donc nous sommes en négociation avec la SEOR pour la définition du programme et le dossier technique de réalisation de cette maison.

Donc, concernant la construction d'hôtels, nous sommes sur une superficie de plus de 32 000 m², plus de 3 hectares. Donc comme le Maire a dit, l'ambition c'est un équipement d'hôtel de type écolo qui s'intègre parfaitement dans l'environnement nature du site. Donc nous souhaitons faire l'appel à projets, lancer la consultation en novembre 2024, laisser un temps de production du dossier avec une remise des offres en février 2025, ensuite entamer la procédure de négociation et faire en sorte qu'il y ait une attribution fin du premier semestre 2025.

Mr le Maire :

- Très bien question.

Mr Ludovic BARBE :

- Oui, quelques questions Monsieur Tiliben PANON. La 1^{ère}, est ce que vous avez réalisé une étude de marché par rapport à l'implantation de ces 2 hôtels 3 étoiles, enfin ces 2 écolos sur le secteur du colosse Ça c'est ma 1^{ère} question. Indépendamment de la création du futur lycée hôtelier et aussi du futur Campus de l'Est, quelles garanties disposez-vous concernant le succès sur le long terme de ces écolodges ? Il est écrit dans le rapport 2 écolodges de 51 Chambrées, n'est-ce pas un peu trop ambitieux par rapport au ratio de nombre de touristes dans l'Est ? Et je veux dire par là surtout le nombre de touristes sur le territoire communal de Saint André. Il y a déjà des tables d'hôtes, il y a déjà des gîtes sur Saint André tout autour, donc 2 écolodges de 51 chambre est-ce que ce n'est pas trop ambitieux par rapport au projet, 1^{ère} question, et surtout, est-ce que vous avez étudié le ratio, nombre de touristes, pour vérifier que ce projet tiendra la route sur le long terme ? Et enfin, ma dernière question concernant l'Office du tourisme de l'Est, est-ce que vous avez pris attache de l'Office du tourisme de l'Est ? Est-ce qu'ils sont informés du projet ? Est-ce qu'ils vous ont donné des éléments d'information par rapport au site lui-même et aux perspectives touristiques ? Merci. Vos réponses ?

Mr Tiliben PANON :

- Concernant donc la partie programme de façon générale sur le développement du site du colosse, un travail a été fait en ce sens pour définir le besoin auprès de l'IRTS. Ensuite auprès de l'Office du tourisme pour voir s'il y avait un besoin dans l'Est de façon générale, en matière de développement économique, en matière touristique. Donc il ne vient pas en pleine nature comme ça. L'objectif c'est qu'on offre des équipements de qualité, de façon qu'on puisse répondre à leurs besoins d'hébergement et de loisirs, donc cela a été confirmé par les institutions en matière touristique, que ce soit de l'Est au niveau régional, donc le besoin est bien là et l'Est souffre d'un manque d'équipement contrairement à l'Ouest. L'objectif c'est d'encourager, que ce soit sur le site du colosse ou sur le cadre du projet MAVA, de développer cette offre d'hébergement sur le territoire de Saint André.

Mr le Maire :

- Oui, quoi qu'il en soit, ça reste des investissements privés et on ne doit plus aujourd'hui raisonner et à se poser des questions et de dire que dans l'Est de toute façon, il n'y a jamais rien eu et il n'y aura jamais rien. Non, aujourd'hui, on est beaucoup plus ambitieux que cela et Moi je prends le pari que les touristes qui viennent à la Réunion auront, non pas pour leur argent quand ils restent tous les jours dans des hôtels à Saint Gilles, que le soir tu manges dans une grande assiette blanche avec un petit peu la peinture rouge dedans avec un morceau de la viande. Je dis que Saint André c'est l'authentique. C'est ici qu'on trouve tout le monde, mais est-ce qu'à Saint- Gilles on est entre nous. Mais est ce que ces gens-là quand ils viennent à la Réunion ils ont payé un billet d'avion cher et qu'ils se retrouvent à Saint Gilles entre eux, ils se disent, on est dépaycé ? Je ne dis rien de méchant. Là je vous dis sincèrement, est ce que ces gens-là, lorsqu'ils ont dépensé tant d'argent, ils ont traversé toute ça, 10 000 km est-ce qu'ils se sentent dépaycés ? Eh bien, le dépaycement, c'est l'Est sera le dépaycement. On n'ignore notre potentiel, on

ignore l'hospitalité des gens. C'est ça qui fait la différence. C'est ça qui doit faire la différence demain. Et cette économie-là. Mais ce'est pas pour nous, c'est pour les gens d'en profiter. Ici et là dans Saint André. Demain, ces écolodges, je prends le pari que ça va marcher. Parce que les gens aiment la nature. Nous devons faire des choses à prix raisonnable et qui rendent les gens heureux et qui découvrent notre pays, notre territoire, avec plein de richesses, plein de gentillesse, plein de sourires. Moi en tous les cas, j'y crois beaucoup. Et quand on croit, je pense qu'on peut faire plein de choses, il faut voir, il faut comprendre. Merci Monsieur Tiliben PANON.

Mr Alain SINARETTY :

- Oui, Monsieur le Maire, vous nous avez expliqué en début de mandature que dans le cadre du développement d'hôtels ou d'écolodges sur le colosse, vous souhaiteriez créer une synergie avec le développement, l'aménagement de la maison Martin Valiamé et que vous souhaiteriez y installer notamment un restaurant gastronomique. Où vous ous en êtes ? Enfin, je vous avais fait préciser la notion, vous m'aviez dit oui, oui, gastronomique. Peu importe, peu importe, vous en êtes où de ce projet ?

Mr le Maire :

- Oui, oui, oui, semi-gastronomique. Alors on a fait, on avait lancé un appel à projet, quelqu'un a été retenu. Mais sauf que la maison, elle est dans un état aujourd'hui qui nécessite une grosse réhab. Les travaux vont démarrer Début de l'année prochaine. Début de l'année prochaine de réhabilitation et une fois donc les travaux de cette merveilleuse maison réhabilitée si la personne en question qui à un moment donné était partant pour créer un restaurant... Après on connaît le temps, il passe. Et les gens ils peuvent aussi se dire mais je m'aventure plus, à ce moment-là on verra. Mais oui, il y avait toujours un projet. Mais le problème là, aujourd'hui, on a sécurisé parce que il y avait aussi des gens qui venaient, commençaient à tourner un petit peu autour. Et on espère que dès l'année prochaine, les travaux débiteront pour vraiment rétablir toute sa splendeur à cette maison.

Mr Tiliben PANON :

- Juste sur la maison Valiamée donc. Le diagnostic a montré que les travaux seraient plus importants à réaliser. Donc nous sommes à plus d'un 100 000 de travaux pour la réhabilitation de cette maison. Donc le projet de réhabilitation a reçu l'aval de de la DRAC, de la BF. Donc sur cette base, nous avons fait une demande de subvention FEDER auprès de la Région qui financerait le projet de réhabilitation. Nous souhaitons donc lancer les travaux d'ici la fin de l'année, au début de l'année prochaine.

Mr le Maire :

-Très bien, merci. Est-ce qu'on vote ? Oui. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. L'affaire 37, c'est l'avant-dernière affaire ? Parce que c'était un peu long ce conseil. Mais c'est pour la bonne cause. Tarification applicable sur domaine public lors de la semaine commerciale et artisanale de novembre 2024 donc cette semaine commerciale se déroulera du 4 au 10 novembre de mémoire. Et donc ce soir, c'est de vous de passer cette délib qui fixe les prix. On a décidé avec l'ensemble des commerçants présents quand on a fait une grosse réunion pour mettre en place l'organisation, les commissions, etc.. et ce jour-là on s'est dit les commerçants n'ont pas eu de braderie, enfin de semaine commerciale depuis X temps. On a eu les travaux, il y a eu COVID, etc... Et exceptionnellement, on leur applique Enfin des tarifs symboliques, un 1,00€ le mètre linéaire pour les commerçants Saint-André, 9,00€ le mètre linéaire pour les commerçants hors de Saint-André et ainsi de suite, comme vous pouvez le lire dans le tableau. YAT il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. La dernière affaire, c'est l'affaire 38 convention-cadre de partenariat pour le développement des entreprises artisanales de Saint André. C'est Madame Migline GRONDIN.

Mr le Maire :

- On a un micro. Donnez-lui un micro.

Mme Migline GRONDIN :

- Bonsoir, Bonsoir tout le monde. Il s'agit d'une convention-cadre de partenariat pour le développement des entreprises artisanales de Saint André. Saint André avec ses 3471 entreprises offre un un potentiel de développement économique important, le secteur de l'artisanat qui représente 39% des entreprises locales qui est un moteur de l'emploi tout en sachant qu'on a 2011 entreprises artisanales sur Saint André. Toutefois, le taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes, souligne la nécessité de mieux articuler les besoins du marché du travail et les compétences de la population. Les projets d'aménagement du territoire vont transformer le visage de Saint-André. Ces projets, en créant de nouveaux emplois, doivent répondre aux besoins de la population locale, en particulier les jeunes et les seniors en recherche d'emploi. Il est important de veiller à ce que les compétences requises pour ces nouveaux postes correspondent au profil des demandeurs d'emploi de Saint André. Dans ce contexte, conscient des enjeux liés à l'emploi et au développement économique, la commune de Saint André et la Chambre des métiers et de l'artisanat de la réunion unissent leurs efforts pour offrir de nouvelles perspectives au Saint Andréen. Ce partenariat vise à favoriser la création d'emplois durables dans le secteur de l'artisanat tout En accompagnant les demandeurs d'emploi dans les parcours d'insertion professionnelle. Cette convention-cadre vise à développer l'artisanat à Saint André. Elle permettra aux artisans d'accéder à des formations, des outils numériques et une meilleure information pour renforcer leur compétitivité et favoriser l'emploi local.

En raison de l'inaudibilité de l'enregistrement de « l'affaire 38 : Convention-cadre de partenariat pour le développement des entreprises artisanales de Saint André », les débats concernant cette affaire n'ont pu être retranscrits.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, MONSIEUR LE MAIRE REMERCIE L'ASSEMBLÉE ET LÈVE LA SÉANCE À 20H46.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

DCM241218_001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 19.12.2024

Que la convocation a été faite le 12 décembre 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	5
Absents :	5
Total des votes :	40

Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame CEVAMY Primilla, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Madame PRAUD Elodie, Madame CHANE-TO Marie Lise

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINAMA Sydney

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

**DCM241218_001 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 30 OCTOBRE 2024**

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2024 joint en annexe et consultable en intégralité à la Direction Générale de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Article Unique :

- D'approuver le procès-verbal du 30 octobre 2024.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le

23 DEC. 2024

Le Maire



Joë Bedier
Joë BEDIER